



# actes

**du conseil général**

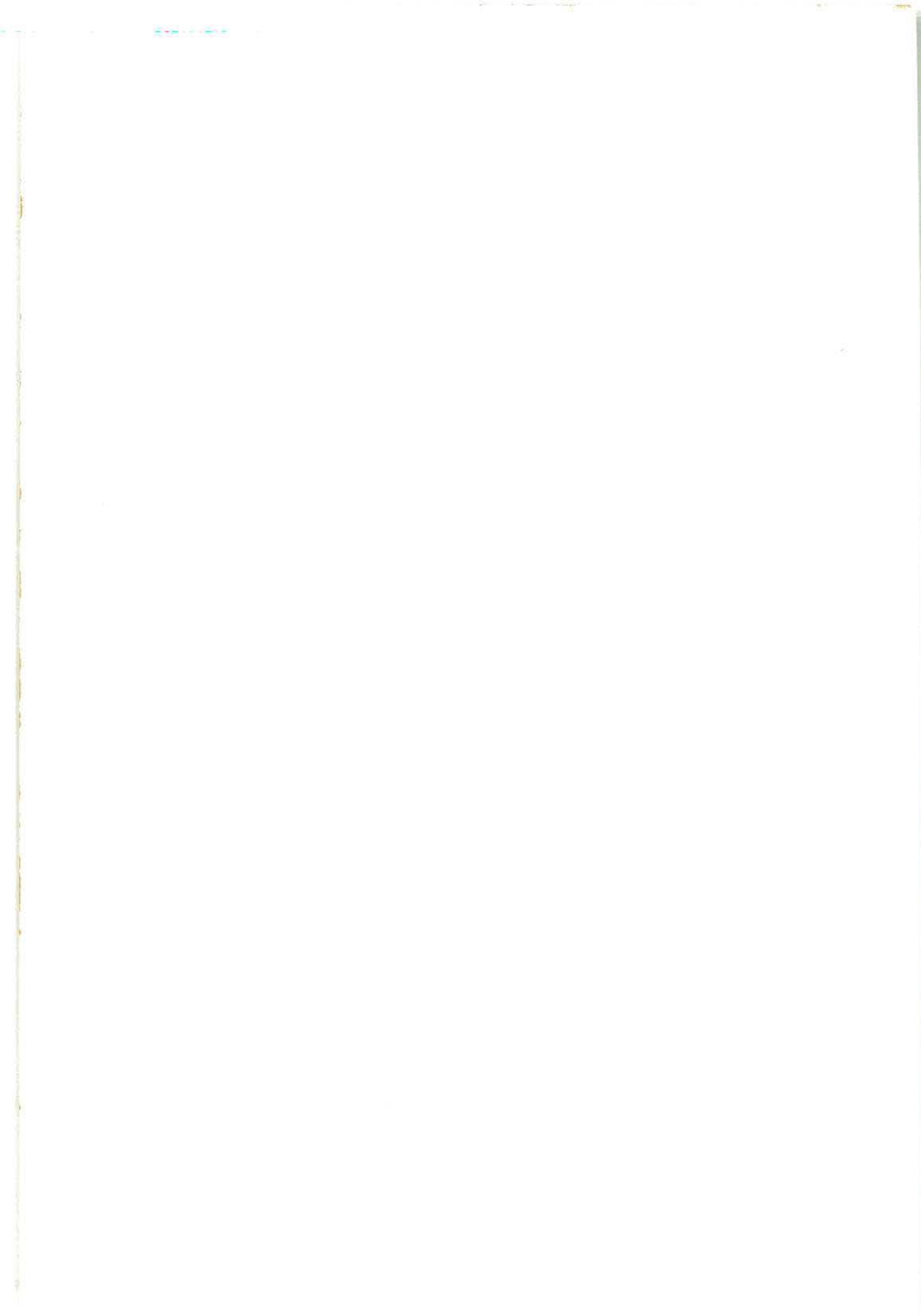
---

**année LXVI octobre-décembre 1985**

**N. 315**

organe officiel  
d'animation  
et de communication  
pour la  
congrégation salésienne

**Direction Générale  
Oeuvres de Don Bosco  
Rome**



# actes

du Conseil Général  
de la Société Salésienne  
de Saint Jean Bosco

ORGANE OFFICIEL D'ANIMATION ET DE COMMUNICATION POUR LA CONGRÉGATION SALÉSIENNE

**N° 315**

**66e année**

**octobre-décembre**

**1985**

|                                                                                        | page                      |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| 1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR                                                            |                           |
| 1.1 Père Egidio VIGANÒ<br>Notre fidélité au Successeur de<br>Pierre                    | 3                         |
| 2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES                                                          |                           |
| 2.1 Père Gaëtan SCRIVO<br>Le Directoire provincial                                     | 36                        |
| 2.2 Père Luc VAN LOOY<br>Quelques priorités de l'engage-<br>ment missionnaire salésien | 44                        |
| 2.3 Père Serge CUEVAS<br>Le Bulletin salésien                                          | 49                        |
| 3. DISPOSITIONS ET NORMES                                                              | (absentes dans ce numéro) |
| 4. ACTIVITÉS DU CONSEIL<br>GÉNÉRAL                                                     |                           |
| 4.1 Chronique du Recteur majeur                                                        | 58                        |
| 4.2 Chronique du Conseil général                                                       | 59                        |
| 5. DOCUMENTS ET NOUVELLES                                                              |                           |
| 5.1 Décret sur l'héroïcité des vertus<br>du Serviteur de Dieu Pie IX                   | 62                        |
| 5.2 Nouveaux Provinciaux                                                               | 64                        |
| 5.3 Évêques salésiens                                                                  | 65                        |
| 5.4 Soixantième anniversaire de l'or-<br>dination sacerdotale du Père Ric-<br>ceri     | 66                        |
| 5.5 Solidarité fraternelle                                                             | 68                        |
| 5.6 Confrères défunts                                                                  | 69                        |

Editions S.D.B. hors commerce

Direction générale des Oeuvres de Don Bosco

Boîte postale 9092

Via della Pisana, 1111

I - 00163 Rome-Aurelio

---

S.G.S. - Rome

## 1. LETTRE DU RECTEUR MAJEUR

---

### NOTRE FIDÉLITÉ AU SUCCESSEUR DE PIERRE

Une invitation qui vient à son heure. - Don Bosco avait un « sens de l'Eglise » très concret. - Un style nouveau dans l'exercice du ministère de Pierre. Situation de malaise. - Quelques réflexions à propos de la Constitution « Lumen Gentium ». - Notre fidélité se transforme en un « devoir » à assumer. - L'Auxiliatrice et le Pape.

Rome, Mémoire de St. Grégoire le Grand

3 septembre 1985

*Chers Confrères,*

Je vous écris au retour d'une tournée de visites à nos communautés du Chili, de Bolivie et du Pérou. En ces provinces, rajeunies par l'arrivée de vocations pleines de promesses, j'ai eu la joie de remettre aux confrères le nouveau texte des Constitutions et des Règlements généraux. L'événement a été salué comme un fait exceptionnel et mémorable. Les communautés ont vécu intensément à l'unisson du cœur de Don Bosco. Son « testament vivant », une nouvelle fois approuvé par le Siège Apostolique, leur a fait redécouvrir le zèle évangélique de notre Fondateur.

Je suis heureux de vous communiquer la résolution prise ce jour-là: préparer de notre mieux, pour l'année '88, les célébrations anniversaires, et multiplier, d'ici là, autour des textes de notre Règle de vie, des études de caractère général,

un effort d'assimilation personnelle et communautaire, et enfin des initiatives apostoliques probantes. La Congrégation tout entière doit se sentir conviée à revivre en quelque sorte un « second noviciat » et à relancer, dans un esprit prophétique, notre ardeur apostolique sur le modèle de celle de Don Bosco. A cent ans de sa mort nous voulons que son esprit vive en ses fils!

Les nouvelles Constitutions, comme vous le savez, ont été approuvées, par le Siège Apostolique, le 25 novembre 1984, en la solennité du Christ Roi. Cet événement relie plus étroitement notre profession religieuse au ministère de Pierre. Il confère une autorité ecclésiale au projet de vie formulé dans notre profession et contresigne le caractère unique du charisme que notre Congrégation offre au Peuple de Dieu.

Dans cet ordre d'idées, j'ai jugé opportun de répondre à une requête que plusieurs confrères, de diverses provinces, m'ont adressée. Ils demandaient une explication de cette « conscience ecclésiale » qui « s'exprime dans la fidélité au successeur de Pierre et à son magistère ».<sup>1</sup> L'attitude, théologiquement fondée, de « dévotion » au Pape, que nous avons héritée de Don Bosco, est un élément constitutif de notre esprit.

1. C 13

Reprenons-en une conscience plus vive.

Je vous écris cette lettre au jour où l'Église fait mémoire de St. Grégoire le Grand. Je le prie d'intercéder pour nous. Après avoir été, à Rome, un homme politique réputé, il devint moine fervent et exemplaire, pour apporter ensuite, dans l'exercice du ministère suprême de l'Église, plusieurs des vertus typiques de la Rome antique. Qu'il nous aide à mieux comprendre et à estimer à son prix, le rôle fondamental de la papauté dans

l'Église. La papauté est un service éminent, inséré par le Christ au coeur de l'histoire, pour éclairer et exhorter, orienter et diriger, stimuler et conforter le Peuple de Dieu en actualisant sans cesse le message libérateur de l'Évangile.

### **Don Bosco avait un « sens de l'Église » très concret**

Don Bosco, à des fins pédagogiques, concrétisait son sens de l'Église en trois comportements pratiques et fermes; il les appelait des « dévotions ». La première allait à *Jésus-Christ*, présent dans l'Eucharistie, centre de la vie de l'Église; la seconde s'adressait à *Marie*, modèle et mère de l'Église, honorée comme le Secours du Peuple chrétien au cours de l'histoire; la troisième vénérait le *Pape*, successeur de Pierre, tête du Collège épiscopal, pour le service pastoral de l'Église entière.

Ces trois « dévotions » sont inséparables; elles s'éclairent mutuellement et convergent en la personne du Christ, Seigneur de l'histoire.

Ni la dimension ministérielle de Pierre, ni la dimension mariale, ne sont des « dévotions » autonomes.

Si le sujet spécifique de cette lettre est: notre adhésion au Pape, c'est uniquement pour des raisons de méthode; nous ne voulons aucunement séparer ce sujet de l'ensemble de la christologie. Aussi bien, chaque confrère est-il invité à replacer le sujet dans l'ensemble d'une méditation sur le mystère du Christ et de l'Église.

Le Bienheureux Luigi Orione, pénétré du même sens ecclésial que notre Fondateur, voulait

pour son Institut un « quatrième vœu »: l'adhésion et l'obéissance totales au Pape. Ce qu'il ne put réaliser en raison des difficultés de l'époque, ses fils l'ont réussi lors d'un récent Chapitre général. Ils rétablissaient ainsi fidèlement l'identité de leur Institut et de son charisme.

Nous n'avons pas ce quatrième vœu de l'obéissance au Pape, mais nous vivons du même esprit. L'article 125 des Constitutions le déclare explicitement: « La Société salésienne a pour supérieur suprême le Souverain Pontife à l'autorité duquel les membres sont filialement soumis en vertu même du vœu d'obéissance, étant disponibles pour le bien de l'Église universelle. Ils accueillent son magistère avec docilité et ils aident les fidèles, en particulier les jeunes, à en accepter les enseignements ».

Un autre article des Constitutions, le treizième, nous fait mieux saisir le sens de l'article 125; il parle de l'« esprit », cet élément vivificateur, qui nous anime.

Il vaut la peine de souligner les mots « filial » et « filialement » utilisés dans les deux articles, ainsi que l'insistance de ces articles à parler de la « disponibilité » et de la « docilité » de notre apostolat, surtout quand il s'adresse aux jeunes. Ces attitudes demandent du courage et du dévouement: « Les fatigues, quelles qu'elles soient, nous répète Don Bosco, sont bien peu de chose quand il s'agit de l'Église et de la papauté ».<sup>2</sup>

2. C 13

Nous pouvons considérer les deux articles 13 et 125 comme la synthèse de toute une riche tradition salésienne. Qu'il suffise ici d'y faire allusion. Don Ricaldone a relevé les expressions les plus significatives de cette tradition dans une circulaire intitulée: « Connaître, aimer et défen-

3. Ricaldone, P.:  
Connaître, aimer,  
défendre le Pape  
- ACS, 24 mai  
1951, n. 164.

dre le Pape ».<sup>3</sup>

Cette circulaire, très étoffée, nous aide à découvrir dans le cœur de Don Bosco une extraordinaire et courageuse fidélité au ministère de Pierre. Notre père avait ses convictions sur ce point, et il les exprimait clairement. Il n'acceptait pas la formule: « Pie IX, oui; mais pas le Pape »; et il n'aurait pas aimé cette autre formule (à la mode ces derniers temps): « La papauté, oui; mais pas le Pape actuel ». La première était sournoisement politique; la seconde est ambiguë et démobilise.

Le Successeur de Pierre, pour Don Bosco, c'est le Pape « vivant », celui qui conduit et enseigne le Peuple de Dieu, ici et maintenant, dans l'actuelle conjoncture historique; c'est à lui, au Pape vivant, que se rapportent les paroles du Christ dans l'Évangile ainsi que la promesse de l'indéfectible assistance de l'Esprit-Saint. Les deux formules citées plus haut n'expriment pas la vraie foi; elles en camouflent les exigences et donnent libre cours aux interprétations subjectives.

Don Bosco, quand il témoigne pour la dimension ecclésiale de sa foi et la transmet aux jeunes, reste le pédagogue avisé et sans équivoque. Avec lui, on ne court jamais le risque de ne pas saisir le fond de sa pensée sur ce sujet-là. Même quand certaines de ses expressions sacrifient au style de l'époque, on découvre du premier coup d'oeil et clairement à quel point le sens de l'Église l'anime.

Ainsi s'explique que, lors de la réélaboration consciencieuse et laborieuse des Constitutions au cours des années passées, les Salésiens n'ont jamais tergiversé avant d'affirmer sans ambages leur « fidélité filiale » au Pape<sup>4</sup> et leur « docilité » à son magistère,<sup>5</sup> si bien qu'il nous est permis de

4. C 13

5. C 125

conclure, sans l'ombre d'un doute, que l'attachement et l'assentiment au ministère de Pierre sont des composantes irrévocables du patrimoine spirituel légué par notre Fondateur.

La lettre de Don Ricaldone, dont nous parlions plus haut, fournit une ample matière qui justifie les mots qualifiant l'amour de Don Bosco pour le Pape: « surnaturel, zélé, conquérant, filial, dévoué, obéissant, soumis, sacrifié, héroïque. Il (D. Bosco) fut de surcroît un valeureux défenseur du Pape ».<sup>6</sup> Ces qualificatifs ne sont pas des pléonasmes; ils soulignent les divers aspects du témoignage de toute une vie.

6. Ricaldone o.c.  
passim

Songons à tout ce que Don Bosco a écrit, par exemple, à l'histoire des Papes; à tout ce qu'il a fait, pour que Vatican I proclame l'infailibilité du Pape; souvenons-nous de l'héroïque démarche d'obéissance à Léon XIII lors des douloureux démêlés avec Mgr Gastaldi, et, enfin, pensons à tout ce que Don Bosco a dû supporter, durant ses dernières années de mauvaise santé, pour satisfaire au désir du Pape de voir achever la basilique du Sacré-Coeur à Rome. Don Cerruti, qui a suivi Don Bosco de près dans ce dernier et pesant engagement, accepté par déférence envers le Pape, fit la déposition suivante au procès de béatification et de canonisation: « Je suis intimement convaincu que ces souffrances et ces excès de fatigue (au cours de ses longs voyages de quémendeur) abrégèrent la vie de Don Bosco déjà caduc et usé de travail ».<sup>7</sup>

7. Ricaldone o.c.  
(page 69 de l'original)

Sans aucun doute possible, Don Bosco a voulu transmettre à ses fils la vivante hérédité d'une « dévotion », théologique et concrète, au Successeur de Pierre.

Dans le « Résumé » de la vie et de la nature

de la Pieuse Société de Saint François de Sales qu'il présenta le 23 février 1874 au Siègre Apostolique, Don Bosco s'exprime en ces termes: « Le but fondamental de la Congrégation, dès ses débuts, a été constamment de *soutenir et de défendre l'autorité du Chef suprême de l'Eglise auprès des classes peu aisées de la société et particulièrement auprès des jeunes en péril* ».<sup>8</sup>

Dans la première traduction italienne des Constitutions, qui venaient d'être approuvées par le Saint-Siège,<sup>9</sup> à l'article 1 du chapitre VI, (malgré la situation politique délicate de ces années), Don Bosco écrit: « Les confrères reconnaîtront pour leur arbitre et leur supérieur absolu le Souverain Pontife auquel ils seront, en toutes choses, en tous lieux, et en tout temps, humblement et respectueusement soumis. Tous, ils en défendront l'autorité avec le plus grand empressement; ils s'appliqueront à obtenir la soumission aux lois de l'Eglise catholique et aux ordres de son Chef Suprême qui est le Législateur et le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre ».<sup>10</sup>

Il s'agit, chers confrères, d'une attitude et d'un comportement spirituels propres à la mission spécifique de la Congrégation. Un mouvement apostolique d'une portée universelle comme le nôtre, qu'une mission charismatique voue à la pastorale des jeunes, a besoin, pour être cohérent avec lui-même, de se situer dans le droit fil du dynamisme apostolique de l'Eglise. S'adonner à la pastorale n'est pas autre chose que s'engager dans une action évangélisatrice sous la conduite des Pasteurs en « communion hiérarchique » avec le Pape, chef du Collège épiscopal.<sup>11</sup>

8. Opere Edite, Ristampa anastatica, vol. XXV, p. 380 No XV, Riasunto della Pia società di S. Francesco di Sales nel 23 febbraio 1874, p. 44

9. Turin 1875

10. «Costituzioni della Società di S. Francesco di Sales» 1858, 1875 - Edition critique (Fr. Motto), p. 113

11. Lumen Gentium 22

## Style nouveau dans l'exercice du ministère de Pierre

De Don Bosco à nos jours, l'exercice de l'office de Pierre a connu un développement pratique dû à l'évolution des idées et des faits; il a subi des révisions, des mises au point, bref, une constante rénovation.<sup>12</sup>

Prendre conscience de ce processus fait partie de notre adhésion et de notre obéissance au Pape. Si quelque confrère s'étonnait ou se scandalisait de cette évolution, il lui suffirait de comparer l'exercice du ministère papal de tel grand Souverain Pontife d'avant Vatican II, par exemple du Pape Pie XII, avec la façon de faire du Pape Jean-Paul II.

Du temps de Pie IX à nos années '80, l'exercice de la Primauté a dû relever des défis dûs non seulement aux transformations dans le domaine socio-politique ou ecclésial, mais aussi à la maturation de la doctrine et de la pastorale. Le ministère papal apparaît aujourd'hui avec des traits nouveaux, qui ont d'ailleurs exigé de sérieuses recherches et causé des tensions.

Essayons d'esquisser brièvement quelques-uns de ces traits nouveaux plus significatifs.

— La suppression des États Pontificaux, avec les luttes confuses qui l'ont précédée et les problèmes épineux qui l'ont suivie durant des décennies, a évidemment conditionné l'exercice de la fonction papale.

— Il en est résulté une purification, une simplification, un nouvel élan pastoral. L'emprise, l'authenticité, le rôle prophétique de l'office de Pierre, par exemple dans le domaine de la doctrine sociale, en sortirent renforcés.

12. Cfr. par exemple, J.M.R. Tillard, « L'Evêque de Rome », Cerf, Paris, 1984.

— La lignée des Papes contemporains a brillé par la compétence, la sainteté. L'image du service papal, sa portée universelle ont été corroborées face à la croissance du rationalisme laïque.

— L'extraordinaire événement du Concile Vatican II a profondément renouvelé l'ecclésiologie. L'aspect essentiel de l'Église-Mystère et sa nature atypique, due à la présence indéfectible de l'Esprit-Saint, ont été mis en lumière. Depuis Vatican II un renouvellement ininterrompu de l'Église se poursuit qui s'étend aussi à l'exercice des ministères et des charismes.

— La proclamation simultanée, par le Concile, de la primauté papale et de la collégialité épiscopale était grosse d'importantes nouveautés. Elle n'a pas fini de sortir ses effets concernant l'office de Pierre. On a pu le constater, par exemple, dans la mise en route, par Paul VI, du Synode des Évêques.

— Vatican II voit l'Église universelle comme la communion des Églises particulières. Il exclut la caricature simpliste d'une Église « diocèse du Pape ». Le pouvoir des Évêques, dit la *Lumen Gentium*, « n'est pas diminué par le pouvoir suprême et universel; il est au contraire affirmé, fortifié, et défendu par lui ».<sup>13</sup>

Il ressort de là que l'exercice du ministère du Pape se présente comme un « service de la communion », confirmant et orientant le Collège des évêques et harmonisant les interventions du pouvoir primateal avec les justes exigences de la subsidiarité.

— Une ecclésiologie de la communion reconnaît et respecte les légitimes différences qui enrichissent l'Église universelle. La Papauté, fondamentalement visible de l'unité et de la catholicité de

l'Église, a pour tâche de promouvoir une communion diversifiée et d'éviter les dangers sournois de l'uniformité.

— Vatican II a créé un nouveau et vaste contexte oecuménique avec, parmi ses requêtes, la confrontation et le dialogue sur le thème délicat de l'office de Pierre. C'est un encouragement à approfondir la doctrine de la primauté et à la formuler de manière compréhensible.<sup>14</sup> Certes le Concile affirme, sans équivoque possible, la primauté comme essentielle au mystère de l'Église telle que le Christ l'a voulue dans sa structure originelle historique, mais la manière de formuler cette vérité est susceptible d'éclaircissements: « La terminologie du concile d'Éphèse — écrit von Balthasar — a été profondément modifiée, on le sait, par celle de Chalcedonie, qui exprime *la même réalité en des mots prêtant encore moins à l'équivoque*. Il n'est donc pas impossible de se demander, sans donner dans la contradiction, si la réalité exprimée par les deux derniers conciles, dans leur terminologie bien définie, ne pourrait pas être formulée aussi en d'autres termes plus faciles à comprendre ».<sup>15</sup>

— L'ouverture conciliaire aux religions non-chrétiennes et aux foules incroyantes est en voie d'exiger, de la fonction papale, des modalités de service inédites. L'amplification et la réforme des dicastères du Vatican, ainsi que les voyages des derniers Papes,<sup>16</sup> en sont les prodromes de bon augure, comme d'ailleurs les courageuses initiatives pastorales et culturelles de la papauté auprès de diverses Assemblées représentant les peuples, et certaines formes de médiation pour la justice et la paix.

L'ensemble de ces « nouveautés », non dé-

14. Cfr. par exemple: Divers Auteurs, « Papato e istanze ecumeniche », EDB, Bologne, 1984

15. Urs von Balthasar, H.: Le complexe antiromain, Paris 1976, p. 231

16. Pour un exemple de réflexion après le voyage de Jean-Paul II à Turin, Cfr ACS, 1980, n. 297, pp. 44-67 (édition française)

pourvues de difficultés, exerce une influence marquante sur l'exercice de l'office de Pierre, non pour le contester ou en réduire la portée, mais pour adapter ce ministère, institué par le Christ, à la constante transformation socio-ecclésiale.

L'énumération des motifs du changement de style du ministère du Pape doit nous inciter à réinterpréter, avec un grand souci de fidélité, le testament spirituel de Don Bosco. Comprendre l'actuel processus de renouveau de l'exercice du ministère papal est la condition du renouveau de notre « sens ecclésial ».

Avec Don Bosco et avec notre temps! Notre filial attachement au Pape se sait enraciné dans une vivante tradition nourrie aux sources limpides de la foi, et en profonde harmonie avec la conscience croissante que l'Église prend d'elle-même.<sup>17</sup>

17. Dei Verbum 8

### Une situation de malaise

L'intérêt suscité par les « nouveautés » dont nous avons parlé, — l'amplification de quelques-unes des tensions qui en sont nées, — une certaine prétention pseudo-scientifique, — d'anciens et de nouveaux préjugés, voudraient accréditer, comme critère de maturité ou preuve de personnalité, le fait de « faire abstraction » ou de « prendre ses distances » vis-à-vis du rôle de guide que doit exercer le Pape en raison de son pouvoir d'enseigner. Si quelqu'un témoigne de son adhésion sincère aux directives du Pape, le voilà taxé de « rétrograde ».

Il n'est plus seulement question de « complexe antiromain » tel que Urs von Balthasar l'analysait

dans son ouvrage bien connu, mais d'une montée d'animosité envers « ce Pape-ci » d'aujourd'hui.

Il semble que cela devienne une mode d'agréer des interprétations malveillantes ou faciles concernant la personne du Pape. Un tel atténue ses interventions doctrinales; un autre marque de l'intérêt pour des doctrines que le Pape a censurées; un troisième se montre complaisant envers des affirmations gratuites déclarant « dépassées » la culture ou la mentalité du Pape; enfin certains exaltent à ce point la recherche herméneutique (pour importante et enrichissante qu'elle soit) qu'ils en oublient que (cfr la Constitution Dei Verbum) « la charge d'interpréter authentiquement la Parole de Dieu, écrite ou transmise, a été confiée au seul magistère vivant de l'Église, dont l'autorité s'exerce au nom de Jésus-Christ ».<sup>18</sup>

18. Dei Verbum 10

Ceux qui estiment que l'interprétation « historique » des sources de la Révélation est un progrès scientifique par rapport à l'interprétation « dogmatique » ne font pas suffisamment attention à la nature de la foi. Ils considèrent la présentation dogmatique comme une sorte d'étape préscientifique à mettre de côté, après leurs recherches, comme un mode de connaissance archaïque. Ils oublient que la Révélation est la source de la foi et que celle-ci est fondamentalement l'acte accompli par l'Église entière avec sa tradition vivante dans toute son extension et accompagnée du service du Magistère.

En effet « la foi n'est pas seulement un face à face avec Dieu et Jésus-Christ, mais aussi un contact qui nous met en communion avec ceux auxquels Dieu lui-même s'est communiqué. Ainsi la foi n'est pas seulement un 'je' et un 'tu', mais

encore un 'nous'. Dans ce 'nous' vit le mémorial qui nous a fait retrouver ce que nous avons oublié: Dieu et son Envoyé. En d'autres termes, il n'y a pas de foi sans Église. Henri de Lubac a démontré que le 'je' de la profession de foi chrétienne, n'est pas le 'je' isolé de l'individu, mais le 'je' collectif de l'Église ».<sup>19</sup>

19. J. Ratzinger, « Trasmissione della fede e fonti della fede », Collana, « Euntes docete », Piemme, Bologne, 1985, p. 20. L'ouvrage n'est pas traduit en français.

Ce n'est pas se conduire en « croyant » que de faire abstraction de la présence vivante de l'Esprit-Saint et de son assistance indéfectible au ministère de Pierre. Ce n'est pas une attitude de foi de « démocratiser » à l'intérieur du Peuple de Dieu l'action de l'Esprit-Saint au point de rendre pratiquement superflu l'office de Pierre et de ses Successeurs.

Au plan de la pastorale, c'est un grand mal causé aux fidèles et surtout aux jeunes par certains professeurs ou agents pastoraux qui contestent, ironisent, sous-estiment la direction pastorale de l'actuel successeur de Pierre. Pareille façon de faire désoriente, et peu à peu éloigne psychologiquement des vérités de la foi et du droit chemin, des personnes encore bien disposées mais pauvres de doctrine. Elles vont grossir les rangs des victimes du sécularisme. Ces poussées insidieuses font subir à notre culture, hier encore imprégnée d'Évangile, un processus qui aboutit au vide absolu. Au sommet de ce vide: — l'athéisme; — suit la « réinterprétation démythifiante » du Christ; — puis la « popularisation » de l'Église; — et enfin le « remodelage » de la Parole de Dieu. Quant aux ministères, ils n'ont plus rien à voir avec le mystère du Christ où s'inscrit la primauté du Pape; les ministères sont des réalités qui relèvent uniquement de la psychologie et de la sociologie.

Ce n'est pas sans raison que l'on parle de « postchristianisme », c'est-à-dire d'une mentalité rationaliste se souciant uniquement d'emboîter le pas au progrès scientifique sans qu'il soit jamais besoin de recourir à une Révélation historique. Ces idées ne sont pas toujours vécues avec une égale intensité de conviction et ne sont même pas nécessairement conscientes. Elles sont formulées à différents niveaux culturels, et leur influence, telle une tache d'huile, envahit les grands moyens de communication sociale pour gagner insensiblement certains milieux croyants et s'infiltrer jusque dans nos rangs.

La preuve de cette influence envahissante nous est fournie par l'attitude d'indifférence, d'ironie pleine de suffisance, ou même d'antipathie déclarée envers l'office que doit exercer le Pape, centre créateur de communion dans l'Église et premier pasteur de tout le Peuple de Dieu.

Il ne faut pas nier les défauts possibles de la pratique humaine de n'importe quel ministère. La façon dont un Pape exerce sa mission, tel ou tel de ses projets, ne bénéficient pas de l'infailibilité, « en effet, — écrit von Balthasar — comparées à l'universalité du royaume du Christ, toutes les vues possibles demeurent limitées par les contingences terrestres et sont donc contestables, que ce soit le concept de Léon I<sup>er</sup> ou de Grégoire I<sup>er</sup>, d'Hildebrand ou d'Innocent III ou celui des derniers papes souverains des États pontificaux ».<sup>20</sup>

Mais tenter de porter un jugement historique sur la valeur d'un pontificat du passé (grâce au recul des ans) est une chose, et s'écarter des directives du Pape vivant, ou pis encore les ignorer, en est une autre. C'est en fait diminuer au-

20. Urs von Balthasar, H. o.c. p. 58

près des gens l'influence du charisme de direction pastorale dévolu au Pape. Nous assistons aujourd'hui aux conséquences désastreuses de cette forme de critique ou simplement de dissentiment, surtout dans le domaine de la morale, où se manifeste plus nettement le décalage entre la mentalité séculariste (la « nouvelle éthique ») et l'enseignement pontifical. L'opinion publique s'éloigne toujours davantage des fondements mêmes de la morale chrétienne au point de ne plus prendre pour critère la morale évangélique, mais les statistiques, le légal et l'illégal (selon le code civil), ou encore plus simplement les opinions en vogue. Un travail de sape se poursuit qui insidieusement ébranle les valeurs. Le ministère de Pierre et des pasteurs en devient très difficile, présenté qu'il est comme aliénant face aux conquêtes de l'intelligence et dans l'exaltante perspective de « l'histoire de la liberté » en train de s'écrire.

A l'heure où la valeur même du rôle pontifical est mise en question, ce ne serait ni une conduite pastorale indiquée, ni l'expression d'un sens ecclésial authentique, ni la preuve d'une bonne compréhension de la foi, que d'esquiver l'attitude de « fidélité filiale », d'adhésion convaincue et « aggiornata », et de négliger la défense courageuse de la personne et du ministère du Successeur de Pierre.

Dans la conjoncture actuelle si problématique, Don Bosco ne se trouverait certainement pas du côté des désengagés, ni dans les rangs des critiques à la mode. Il proclamerait haut et clair son option por la fidélité.

## Quelques réflexions sur la Constitution dogmatique « Lumen Gentium »

Il vaut la peine, vingt ans après Vatican II, de réfléchir à ce qu'il nous dit du ministère de Pierre; il nous livre la pensée vivante de l'Église d'aujourd'hui.

Toutefois nous n'entrerons pas dans les problèmes soulevés à propos des ministères au sein du Peuple de Dieu. Retenons que des publications d'une herméneutique discutable ont été désapprouvées officiellement.<sup>21</sup>

Nous voulons plutôt refaire une lecture spirituelle de cette Constitution, à l'abri de tout soupçon de rationalisme, comme aussi à l'abri de ces a priori antisacramentels qui, d'office, excluent toute intervention d'en-haut. Je vous invite, chers confrères, à relire, personnellement ou en communauté, le chapitre 3 de la Constitution dogmatique « Lumen Gentium ». Il naîtra de cette lecture une réflexion utile qui aidera plus d'un d'entre vous à redécouvrir le vrai sens de Vatican II.

Comme je le signalais plus haut, le ministère de Pierre fait partie de la nature sacramentelle de l'Église. Dans ce grand sacrement de salut pour l'histoire qu'est le Corps du Christ, Jésus à placé, comme l'expression sensible de son irremplaçable rôle de Chef, le Collège apostolique, au sein duquel Pierre est constitué « principe et fondement perpétuel et visible de l'unité de la foi et de la communion ».<sup>22</sup> Dès lors, tout croyant doit considérer le Pape à partir de ce point de vue sacramentel.

La vision de l'Église comme « mystère » (ce mot signale une présence divine dans les réali-

21. Cfr. par exemple: E. Schillebeeckx, « Le ministère dans l'Église. Service de présidence de la communauté de Jésus-Christ - Paris, Cerf. 1981, 211 p.

22. Lumen Gentium  
18

tés humaines), nous permet de découvrir dans le ministère du Successeur de Pierre, toujours selon la *Lumen Gentium*, trois éléments complémentaires: — l'institution de la primauté par le Christ; — la réalité d'ordre sacramentel du Collège des Évêques inséparable de la réalité du Primat; — enfin l'assistance permanente de l'Esprit-Saint.

— Un fait d'une importance vitale intéresse au premier chef la conscience du croyant, à savoir le fait que *Jésus a personnellement pensé, préparé, voulu le ministère de Pierre*, comme fondement inébranlable de son Église pour les siècles.

Cette vérité a été formulée avec la précision d'un principe par les deux derniers Conciles du Vatican. « Ce saint Synode, dit la Constitution *Lumen Gentium*, marchant sur les traces du premier Concile du Vatican, enseigne et déclare avec lui que Jésus-Christ, Pasteur éternel, a édifié la sainte Église » et a consacré les Apôtres et leurs successeurs les évêques avec à leur tête Pierre et ses successeurs. « Cette doctrine de l'institution, de la perpétuité, du sens et du caractère du Primat sacré du Pontifice Romain, comme de son magistère infaillible, le saint Concile la fait sienne, et il la propose de nouveau à la foi assurée de tous les fidèles ».<sup>23</sup>

Tout le troisième chapitre de la Constitution décrit en détail la structure hiérarchique voulue par le Christ et vivifiée par son Esprit. Ce qui est affirmé du Collège des évêques et du primat du Pape est particulièrement significatif.<sup>24</sup>

Aujourd'hui, dit von Balthasar, « de quelque côté que se tourne le catholique, il ne peut pas retourner en arrière en laissant de côté Vatican I

23. *Lumen Gentium*  
18

24. Cfr spécialement  
*Lumen Gentium* 22, 25,  
27

solennellement confirmé par Vatican II (Lumen Gentium). Comme après toutes les définitions, une seule voie reste ouverte: l'intégration dans une réalité totale plus grande et englobante. Cette réalité... c'est l'indéfectibilité de toute l'Église fidèle dont l'indéfectibilité de la charge de Pierre n'est qu'un aspect particulier. On peut dire que Vatican I a verrouillé une porte avec un art tel que personne ne l'ouvrira sans faire écrouler toute la paroi, toute la structure catholique. Supposer que cette porte va s'ouvrir, comme en se jouant, est manquer de véracité ».<sup>25</sup>

25. Urs von Balthasar, H.: o.c. p. 132

— En second lieu, *le réalisme sacramentel de la collégialité épiscopale en tant que réalité inséparable du primat*, conduit le croyant à considérer que la vraie « sacramentalité » de l'Église s'exprime en définitive en une réalité humaine, visible, palpable, située dans le temps et dans l'espace, ici et maintenant, concrétisée dans des personnes et des rôles bien définis. Vatican II nous a aidés à concevoir la « sacramentalité » de l'Église comme la phase dernière de l'efficacité des sept sacrements. Ceux-ci, en effet, servent à construire le vrai et unique grand Sacrement qui est l'Église, « Corps du Christ », dans ce monde. Le baptême, la confirmation, l'Eucharistie, me transforment, moi, dans mon humanité concrète, en un membre vivant de ce Corps du Christ. En tant que signes et porteurs du mystère du Christ, nous sommes la dimension sacramentelle définitive!

Aussi bien, le sacrement de l'Ordre (dans sa plénitude il consacre les évêques), incorpore à un Collège de Pasteurs déterminé historiquement; en d'autres termes, il introduit les consacrés dans

une réalité préexistante qui présente un caractère particulier de « communion hiérarchisée » (un « Ordre »), où se trouve réellement, et depuis toujours, par disposition de Jésus-Christ, le primat de Pierre. « Le saint Concile enseigne que par la consécration épiscopale est conférée la plénitude du sacrement de l'Ordre, que l'usage liturgique de l'Église et la voix des saints Pères appellent le sacerdoce suprême, le sommet du sacré ministère. La consécration épiscopale, avec la charge de sanctifier, confère aussi la charge d'enseigner et de gouverner, lesquelles cependant, de par leur nature, ne peuvent s'exercer que dans la communion hiérarchique avec la tête et les membres du Collège ».<sup>26</sup>

26. Lumen Gentium  
21

Voilà pourquoi une authentique collégialité est inconcevable sans le Primat du Pape; pas plus qu'une Église particulière n'est concevable détachée de l'Église universelle; pas plus qu'une fédération d'Églises locales, différentes et autonomes, en lieu et place d'une communion d'Églises originales assemblées dans l'unité. Ajoutons que le Collège apostolique, et après lui le Collège épiscopal (avec tous ceux qui ont été consacrés pour remplir les ministères subordonnés du presbytérat et du diaconat), sont, dans le Corps du Christ qui est l'Église, les signes et les porteurs de la fonction spéciale du Christ en tant que « Pasteur éternel » et Tête vivante de ce Corps. C'est la raison pour laquelle ils sont l'expression sacramentelle de sa fonction « capitale » de Pasteur; en effet, « le Christ Seigneur, pour paître le Peuple de Dieu et l'accroître sans cesse, a institué dans son Église les ministères ».<sup>27</sup>

27. Lumen Gentium  
18

Mais si le Seigneur a voulu le ministère des Pasteurs sous la forme d'un corps collégial con-

duit par Pierre, cela signifie que les responsabilités pastorales des évêques impliquent toujours: — la communion avec le Pape; — une entente consciente avec lui; — la volonté de reconnaître sa fonction de guide; — la concordance avec son enseignement qui n'est d'ailleurs et ne veut être que l'expression des valeurs permanentes et vivantes de la tradition, et de l'indéfectible sens de la foi qui anime toute l'Eglise.

— En troisième lieu, *l'assistance permanente du Saint-Esprit* fait du ministère du Pape un inestimable don au Peuple de Dieu: c'est le « charisme de la direction ». Le Christ lui-même envoie son Esprit à la personne de Pierre et de ses successeurs et il en donne la raison: « Mais moi, j'ai prié pour toi... Toi donc affermis tes frères »;<sup>28</sup> « Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci? — Prends soin de mes agneaux; — prends soin de mes brebis ».<sup>29</sup>

28. Lc 22, 32

29. Jn 21, 15 17

Le Saint-Esprit est présent dans l'histoire parce qu'il est envoyé par le Père et le Fils; la Pentecôte consomme le mystère du Christ. « Le jour de Pentecôte, dit la *Lumen Gentium*, l'Esprit-Saint fut envoyé pour sanctifier intimement l'Eglise... Il l'introduit dans la vérité tout entière, il l'unit dans la communion et le service, il la munit de dons divers, hiérarchiques et charismatiques, par lesquels il la dirige et l'orne de ses fruits ».<sup>30</sup> La créativité et les initiatives du Saint-Esprit dans le Peuple de Dieu sont inépuisables et, loin d'entrer en conflit avec les organes institués par le Christ, l'Esprit-Saint au contraire les confirme. Le Seigneur a prévu et voulu les charismes et les ministères et il les fait croître harmonieusement ensemble au long de l'histoire.

30. *Lumen Gentium*  
4

« La communion organique de l'Église n'est pas exclusivement *spirituelle*, à savoir de toute façon née de l'Esprit-Saint, et de soi antérieure aux fonctions ecclésiales qu'elle suscite; elle est en même temps « *hiérarchique* » en ce que, par impulsion vitale, elle dérive du Christ-Chef. Les dons eux-mêmes, répandus par l'Esprit, sont précisément voulus par le Christ et, par leur nature, ils sont orientés vers la construction du Corps pour en vivifier les fonctions et les activités ».<sup>31</sup>

31. Mutuae Relatio-  
nes 5

Le rôle du Pape (comme celui des Évêques) est donc lié à une assistance réelle de l'Esprit du Seigneur dans toutes les conjonctures concrètes de l'exercice de leur ministère. « Pour assumer de si grandes charges, les Apôtres ont été enrichis par le Christ d'une effusion spéciale du Saint-Esprit descendant sur eux, et eux-mêmes ont transmis à leurs collaborateurs, par l'imposition des mains, le don de l'Esprit, qui s'est transmis jusqu'à nous dans la consécration épiscopale ».<sup>32</sup> Ne pas tenir compte de cette présence de l'Esprit serait amputer le donné de la foi.

32. Lumen Gentium  
21

Au terme de ces brèves réflexions sur quelques-uns des enseignements de la Constitution Lumen Gentium, nous devons reconnaître le besoin urgent d'un renouveau théologique et spirituel de la présence du Saint-Esprit dans l'histoire. La foi des fidèles, concernant justement le ministère de Pierre, en sortirait grandement fortifiée.

### **Notre sentiment de fidélité se transforme en un « devoir à assumer »**

Nous avons voulu rappeler l'importance pour notre vie salésienne de la « fidélité filiale au Suc-

cesseur de Pierre » en l'éclairant de quelques réflexions conciliaires. Nous avons souligné la nouveauté de style dans l'exercice du ministère pontifical et nous avons pris conscience de malaises concrets qui se font jour dans notre monde sécularisé. Tout cela fait problème et nous met en état d'alerte.

Les deux articles de la Règle que nous avons relus,<sup>33</sup> expriment la dimension ecclésiale de notre « esprit » et de notre « charisme ». L'article 13 parle de l'adhésion au Pape comme d'un élément vital de l'« esprit salésien », c'est-à-dire de notre « style original de vie et d'action ».<sup>34</sup> Si l'esprit de Don Bosco inspire et anime concrètement nos travaux, cela signifie, pour nous, que la fidélité au Pape ne se ramène pas à une attitude intérieure, mais qu'elle doit devenir une tâche apostolique. Avec raison l'art. 13 s'achève par la déclaration: « Nous éduquons les jeunes chrétiens à un sens authentique de l'Église et travaillons avec assiduité à sa croissance ».

L'article 125, parlant de la « Société salésienne », considère son activité apostolique comme participant de la mission de l'Église. L'article affirme que notre vœu d'obéissance nous lie formellement à l'autorité suprême du Pape et que, par conséquent, « nous accueillons avec docilité » son magistère. Cette fois encore, en vertu même de la nature de la vocation salésienne, l'obéissance et la docilité ne se limitent pas au cercle restreint de la communauté, mais s'étendent à nos tâches apostoliques. En effet, l'article se termine lui aussi en affirmant que les confrères « aident les fidèles, en particulier les jeunes, à accepter les enseignements du Pape. »

Ainsi donc, notre « dévotion » devient ce « de-

33. C 13 et 125

34. C 10

voir » apostolique précis: promouvoir la docilité au Pape.

Comment?

Si nous prenons Don Bosco pour modèle, nous serons orientés et aidés dans l'accomplissement de ce devoir. Réaliste comme toujours, Don Bosco a rempli ce devoir en pasteur et en éducateur, par ses écrits, par le témoignage de sa vie, par les moyens de communication sociale, par toute son activité éducative, par de multiples initiatives apostoliques et par des interventions qui dépassaient de loin les intérêts immédiats de sa Congrégation.

Permettez-moi de faire ici, aux communautés locales et provinciales, quelques suggestions pratiques concernant la fidélité au Pape.

Pour mettre en évidence ces suggestions, je commence par rappeler l'urgent besoin de penser et de formuler une *spiritualité adaptée aux jeunes*, une spiritualité concrète et enthousiaste. Ce serait un projet évangélique jeune qui aurait du mordant et serait capable de donner une âme à nos « présences » apostoliques et même, pourquoi pas, de susciter un « mouvement salésien » inspiré des grandes idées pastorales et pédagogiques de Don Bosco.

Il s'agit de proposer et de faire aimer les valeurs qui expriment, aujourd'hui, la vitalité du message évangélique. C'est un ensemble d'idéaux réels, de conduites exigeantes, d'objectifs pratiques, dans le style de la lettre de Jean-Paul II aux jeunes, afin de conjurer le péril grandissant de « l'homme sans vocation ».

Ne manquerait-il pas dans plusieurs de nos « présences » apostoliques, ce souffle mystique qui rassemble les jeunes et leur offre un message

de vie? Si j'use du mot « mystique », ce n'est pas par goût des initiatives intimistes ou excentriques, mais pour vous amener à la ferme conviction de la puissance de l'Évangile, quand il est vécu et confirmé par le témoignage contagieux d'une vie nourrie de contemplation, de persévérance, d'enthousiasme et d'esprit de sacrifice.

Notre vocation de « missionnaires des jeunes » devrait intensifier en nos coeurs une énergie vitale, la vigueur communicative de la foi, un franc-parler capable de contester intelligemment l'embourgeoisement, la permissivité, le sécularisme.

Un confrère, une communauté, dépourvus de cette « mystique », ne seront jamais en mesure de donner vie à un vrai « mouvement » ayant prise sur le réel.

Par bonheur, dans ce domaine, l'expérience associative est en train de donner de bons résultats. Remercions-en le Seigneur. — (Voir la brochure éditée par le dicastère de la pastorale des jeunes: « La proposta associativa salesiana - Sintesi di un'esperienza in cammino » Doc. n. 9).

Or, parmi les éléments d'une spiritualité salésienne destinée aux jeunes, il faut précisément un « sens ecclésial » exigeant, qui comporte des conduites à inventer, à développer et à inscrire dans la vie quotidienne. L'engagement de fidélité au Pape occupe indiscutablement une place de choix dans le projet éducatif de Don Bosco et dans sa mise en oeuvre aujourd'hui. Il suppose la connaissance, l'amour, et l'accueil du ministère du Successeur de Pierre.

Cette composante éducative salésienne, soigneusement entretenue, contribuera à donner à la spiritualité des jeunes: — l'expérience de la vie de l'Église, — des directives claires pour la

vie, — un sens très vif de l'actualité, — et de puissantes raisons d'agir.

Mais transmettre un projet spirituel à des jeunes sera toujours le fruit d'une intense vie personnelle et communautaire dans l'Esprit-Saint.

D'où la nécessité de continuer à nous enrichir en rajeunissant et en développant ce caractéristique « sens ecclésial » de notre Fondateur. Il y a là, pour chacun de nous, un travail fondamental à entreprendre et à poursuivre.

A cette fin je vous propose quelques options que je considère comme stratégiques et qui, çà et là, sont malheureusement quelque peu négligées.

— La première de toutes est *la notion d'Église* comme Mystère telle que Vatican II nous l'a présentée.

« La société douée d'organes hiérarchiques et le Corps mystique du Christ, — l'assemblée visible et la communauté spirituelle, — l'Église de la terre et l'Église riche de biens célestes, ne doivent pas être considérées comme deux réalités, mais forment une seule réalité complexe, constituée d'un élément humain et d'un élément divin. Aussi n'est-ce pas vaine analogie que de la comparer au mystère du Verbe Incarné ».<sup>35</sup>

Une ecclésiologie conciliaire, qui met en évidence la nature sacramentelle de l'Église, assure le vrai fondement d'une sincère adhésion au Pape. Nous savons tous que des idées fausses circulent à propos de la nature de l'Église. Ces idées, dans l'hypothèse la meilleure, favorisent déjà une interprétation minimaliste du ministère de Pierre.

Pour être aujourd'hui en accord avec le Concile, il est indispensable d'entretenir très vive la

conscience de la présence réelle de l'Esprit-Saint dans l'Église, dans sa vie, dans ses structures, ses ministres, ses charimes.

— Sur fond d'une authentique théologie de l'Église-Mystère, il nous faut mettre au point *l'idée que nous nous faisons du Pape en tant que premier et suprême Pasteur.*

Vatican II ne présente pas la dimension hiérarchique de l'Église dans une perspective sociologique, qu'elle soit « monarchique » ou « démocratique », mais bien dans une perspective « sacramentelle », c'est-à-dire comme une réalité, au service du Peuple de Dieu, vivifiée par la présence du Saint-Esprit et donc à regarder avec les yeux de la foi. L'autorité dont la personne du Pape est investie n'est pas despotique. Elle est dédiée au service de la vérité et de la charité, par la grâce d'une participation à l'autorité rédemptrice du Christ ressuscité, vivant et présent dans l'Église dont il est le vrai Chef et le « Pasteur éternel ».

Le Pape n'est pas seul; l'Église universelle n'est pas un diocèse; le Collège des Évêques, comme nous l'avons vu, n'est pas une société anonyme, car, par nature, ce Collège inclut le Primat de Pierre.

Nous savons qu'actuellement la façon d'exercer le ministère primatial passe par d'intéressants changements. Ces innovations doivent attirer notre attention et notre réflexion de manière à ce que nous restions au courant de cette évolution et que nous puissions en parler en connaissance de cause. C'est une exigence vitale de fidélité à notre esprit. Ils sont déjà trop nombreux ceux qui, autour de nous, prennent cette évolution

pour un simple phénomène socioculturel et, pratiquement, gomme la réalité sacramentelle d'un ministère institué par le Christ. Il y a là un nouveau motif d'approfondir nos connaissances culturelles et ecclésiologiques et de poursuivre notre réflexion dans la foi.

— Un autre point auquel il faut veiller regarde *l'inclusion des enseignements du magistère pontifical dans nos démarches évangélisatrices*. Ces enseignements nous arrivent sous diverses formes. Nous devons les recevoir dans l'esprit où ils ont été conçus. Nous pouvons discerner cet esprit d'après la matière traitée, le vocabulaire utilisé, ou le type de document choisi. Les normes d'interprétation des documents du Magistère existent.

Il faut accorder de l'importance aux Encycliques, aux Exhortations apostoliques, aux directives plus significatives, aux Notes et aux Instructions doctrinales (surtout quand elles nous viennent de la Congrégation pour la doctrine de la foi), aux discours et aux interventions de grande portée. Suivre avec attention les actes du magistère pontifical: — c'est la meilleure façon de rester à jour sur les problèmes touchant l'Église, et sur ses directives, — c'est vivre sa foi en dialogue avec les défis de l'histoire, — c'est repenser l'Évangile comme le message actuel du salut, plutôt que comme un donné culturel du passé religieux.

Tel est le domaine où il faut, sans délai, engager nos énergies. Nous vivons une époque de mutations; de nouvelles théories, des modes déviantes, des problèmes complexes naissent sans arrêt. Chaque communauté doit trouver le moyen

d'être et de se maintenir bien informée.

Le salésien qui ne consentirait pas un effort persévérant pour penser avec l'Église ne pourrait pas prétendre refléter l'esprit de Don Bosco.

— Enfin je crois qu'en raison du caractère pastoral et pédagogique de la vocation salésienne, il nous faut accueillir, avec un soin particulier, entre autres enseignements du Pape, ses « *directives morales* » et sa « *doctrine sociale* ». Ce sont deux secteurs où existe un besoin pressant d'éducation: le besoin de directives morales est très présent dans les sociétés de bien-être où la permissivité est envahissante; tandis que le besoin de doctrine sociale est ressenti surtout dans le tiers-monde assoiffé de libération.

Éducateurs-pasteurs, nous devons être au fait des critères chrétiens de la conduite morale. Partout on s'interroge sur le « drame de la morale », sur les bouleversements dûs aux sciences humaines, sur les « valeurs nouvelles » nées de la culture postchrétienne, sur la fin de l'éthique traditionnelle.

Posséder la solution de tous les problèmes, soulevés par la culture en vogue, n'est pas une tâche aisée. Suivre le Pape, quand il nous enseigne les conduites à tenir, nous apportera la lumière et orientera nos efforts pastoraux.

La maturation du processus de socialisation, parce qu'il suppose chez les citoyens compétence et engagement dans la promotion du bien commun, met au premier plan les problèmes de la justice et de la paix, ainsi que les aspects politiques de la vie des individus et des nations. Des doctrines sont nées qui ont voulu monopoliser un type de culture et l'imposer. On voit aussitôt

l'intérêt que présente l'enseignement social de l'Église et l'accueil qu'il mérite, surtout quand il nous vient du Pape.

Si nous voulons exercer une influence évangélique sur l'évolution des structures, préparer les jeunes pour le monde du travail, infuser un esprit chrétien à la politique en éduquant à la solidarité et à la paix entre les peuples, nous avons besoin d'une connaissance approfondie de la doctrine sociale de l'Église, et, tout autant, d'une bonne capacité de la communiquer.

J'ai pourtant l'impression que, dans ce domaine, certains d'entre nous marchent d'un pas mal assuré. Il nous faut, d'urgence, prendre des mesures pour parer à ces carences; d'ailleurs les Constitutions nous y engagent: « Volontairement indépendants de toute idéologie et de toute politique de parti, nous rejetons tout ce qui favorise la misère, l'injustice et la violence, et coopérons avec tous ceux qui bâtissent une société plus digne de l'homme ».<sup>36</sup>

Vous constatez, chers confrères, que si nous envisageons notre « dévotion » au Pape comme une « tâche » apostolique actuelle, nous sommes aussitôt invités à nous engager davantage, sur le terrain, en tant que chrétiens, éducateurs, pasteurs. Je demande, aux Provinciaux et aux Directeurs, de veiller à ce que toutes les communautés revoient consciencieusement la doctrine concernant le magistère de l'Église.

### **L'Auxiliatrice et le Pape**

Mon exposé, sur un sujet aussi expressif de l'esprit de Don Bosco, serait incomplet s'il y

manquait le rappel du rapport étroit qui existe entre la figure du Successeur de Pierre et la figure de la Vierge.

Je disais, au début de ma lettre, que les trois dévotions salésiennes: l'Eucharistie, Marie Auxiliatrice, le Pape, étaient l'expression pratique de la conscience ecclésiale de notre fondateur et constituaient trois comportements indissociables et complémentaires d'une foi courageusement engagée.

Le « songe », dit « des deux colonnes », que Don Bosco raconta en mai 1862,<sup>37</sup> présente, sous un aspect prophétique et avec les allures d'un fait historique, l'Église telle un navire sur une mer démontée. Le Pape en est le timonier. Mais le navire se trouve en sûreté entre les deux ressuscités: Jésus-Christ et Marie, présents dans l'histoire. L'Hostie et l'Immaculée sont représentées en haut de deux puissantes colonnes armées d'ancres et d'amarres.

Nous savons que Don Bosco, précisément au cours des années '60, avec l'intuition de ce qui se passait dans la société et un sens ecclésial très averti, intensifia sa dévotion à Marie, sous le titre d'« Auxiliatrice ». « C'est l'Église catholique elle-même qui est assaillie, écrivait-il. Elle est assaillie dans son ministère, dans ses institutions, dans son chef, dans sa doctrine, dans sa discipline; elle est assaillie comme Église catholique, comme centre de la Vérité, comme guide de tous les fidèles ».<sup>38</sup>

Don Bosco considère la Madone comme une mère particulièrement soucieuse de secourir l'Église et de protéger l'indispensable ministère du Pape et des Évêques.

L'Histoire nous rapporte les innombrables in-

37. M.B. VII, 169-171

38. Viganò, E.: Marie renouvelle la Famille salésienne, dans ACS, 1978, n. 289, édition française p. 23

terventions de la Vierge en faveur de l'Église.

Insérons ici quelques réflexions qui illustrent les relations de Marie et de Pierre dans l'Église et son mystère.<sup>39</sup>

« Le caractère marial comme le caractère pétrinien sont coextensifs à l'Église », l'Église tout entière est « mariale » et « pétrinienne » encore que dans des sens analogues mais complémentaires.

Marie et Pierre, en des façons différentes, sont entièrement au service du Peuple de Dieu, dans le don total d'eux-mêmes. Tous deux unissent à la haute conscience de leur mission, l'humble immolation de leur vie.

Marie est mère de toute l'Église; Pierre est fondement de toute l'Église.

Marie « immaculée » est le modèle prophétique de la vie et de la sainteté de l'Église; Pierre « infaillible » est le pasteur prophétique de la foi et de la conduite morale dans l'Église.

Marie reste, dans le monde de la résurrection, l'inlassable « auxiliaresse » de toute l'Église; Pierre reste, du fait de la succession apostolique, le « guide et l'animateur » de toute l'Église.

Marie, épouse du Saint-Esprit, est féconde de charismes pour toute l'Église; Pierre, assisté de l'Esprit-Saint, juge de l'authenticité et ordonne l'exercice des charismes dans toute l'Église.

Marie participe de la plénitude du mystère pascal et poursuit en sa qualité de « reine » l'édification de l'Église pour les siècles; Pierre, en vertu de son pouvoir sacré de « ministre » (vicaire, serviteur des serviteurs de Dieu), poursuit l'édification de l'Église tout au long de l'histoire.

Marie est tout entière tendue vers le Christ et oeuvre pour que l'Église en devienne le Corps

39. Voir sur le sujet les pénétrantes considérations de H. Urs von Balthasar, o.c. pp. 213-235

mystique; Pierre, signe et porteur de la qualité de « chef » du Christ-Pasteur, oeuvre pour que l'Église en devienne le grand sacrement de salut.

Marie et Pierre, l'Auxiliatrice et le Pape, sont donc ordonnés à l'Église selon des points de vue différents et dans des fonctions complémentaires, afin qu'en elle le mystère du Christ acquière sa plénitude.

Si Marie (« Mater Ecclesiae ») secourt et aide le Pape, le Successeur de Pierre se voue à Marie (« totus tuus ») et en proclame la maternité royale.

Chers confrères, nous avons voulu prendre la Vierge chez nous pour assurer, par sa présence, le renouveau de la Congrégation.<sup>40</sup> Nous nous sommes consacrés à elle lors du dernier Chapitre général.<sup>41</sup> N'oublions jamais que la dévotion salésienne à Marie, la Mère et l'Auxiliatrice de l'Église, appelle, de notre part, en raison d'un lien théologique et en raison du charisme salésien, une « fidélité filiale au Successeur de Pierre et à son magistère » (C 13), pour faire naître et grandir un « sens ecclésial », authentique et concret, parmi les classes peu aisées de la société et notamment parmi la jeunesse pauvre et abandonnée.

Que Don Bosco nous inspire et nous soutienne.

Une « dévotion » sincère et « tenue à jour » au Successeur de Pierre renouvellera l'enthousiasme de notre consécration, nous suggérera des projets apostoliques rapides et adaptés aux circonstances, ainsi qu'une plus grande fécondité de vocations.

Je vous salue dans le Seigneur. Je voudrais que chacun d'entre vous — (en vue de l'année

40. Viganò, E.: *Marie renouvelle la Famille salésienne*, ACS, 1978, n. 289

41. Cfr ACS, 310, édition française, p. 48 - Formule de l'acte de confiance (affidamento).

'88) — progresse dans l'étude et l'assimilation des Constitutions et des Règlements généraux renouvelés, et leur rende le témoignage de la vie.

Votre très affectionné en Don Bosco,

*Don E. Viganò*

## 2. ORIENTATIONS ET DIRECTIVES

---

### 2.1. LE DIRECTOIRE PROVINCIAL

Don Gaëtan SCRIVO

*Vicaire du Recteur majeur*

Le moment de convoquer les Chapitres provinciaux, conformément à l'art. 172 des Constitutions, se rapproche.

Le Recteur majeur, au cours de la session plénière du Conseil, en juin et juillet 1985, a étudié la question avec ses Conseillers. Les prochains Chapitres provinciaux seront en effet les premiers convoqués après la promulgation du nouveau texte des Constitutions et des Règlements généraux.

Les membres du Conseil ont estimé qu'il était utile de rappeler aux communautés provinciales les « orientations pratiques » qui traitent des étapes à parcourir après le CG 22. « Le prochain Chapitre provincial (ordinaire) aura comme thème principal les Constitutions et les Règlements, avec les engagements qui en découlent » (CG 22 — Édition française p. 57).

Le discours du Recteur majeur pour la clôture du CG 22 (Édition française p. 35), ainsi que sa lettre intitulée: « Le texte renouvelé de notre règle de vie » (Actes du Conseil général, janvier-mars 1985, p. 9), en raison de leur contenu doctrinal et des objectifs concrets qu'ils proposent, seront particulièrement utiles pour étudier et préparer ce thème.

Le Conseil a de plus constaté que parmi les compétences dévolues au Chapitre provincial, celle indiquée par C 171.4, à savoir: « Établir et revoir le Directoire provincial, dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues », réclamait un examen plus approfondi.

En conclusion de cet examen, le Recteur majeur et son Conseil proposent quelques explications et directives que je porte ci-après à votre connaissance. Ce texte a été approuvé par le Conseil en sa réunion du 19 juillet 1985. Les confrères, et particulièrement les Provinciaux et leurs Conseils, sont invités à les étudier attentivement et à les appliquer.

## 1. Nature du Directoire provincial

Pour déterminer la nature du Directoire provincial, il faut partir de C 191: « La vie et l'action des communautés et des confrères sont réglées par le droit universel de l'Église et par le droit propre de notre Société. Ce dernier est exprimé dans les Constitutions qui représentent notre code fondamental, dans les Règlements généraux, dans les décisions du Chapitre général, dans les Directoires généraux et provinciaux et dans d'autres décisions émanant des autorités compétentes ».

Cet article dit clairement que le droit propre de notre Société comprend en premier lieu le code fondamental, c'est-à-dire, les Constitutions (cfr. CIC 587, § 1), et, en dépendance directe de celles-ci, tous les documents réglementaires contenant des dispositions pour la mise en pratique du code fondamental.

1.2 Le Directoire provincial fait partie de ces documents réglementaires et a les caractéristiques suivantes:

— Il comprend des normes particulières pour l'application des lois générales dans les matières à traiter à l'échelon provincial;

— En application des principes de subsidiarité et de décentralisation, le Chapitre provincial a compétence pour établir l'ensemble des normes constituant le Directoire provincial (C 171.4).

— Les normes établies par le Directoire provincial n'ont force de loi que dans la province dont elles émanent et après approbation du Recteur majeur avec son Conseil (C 170).

Tout en reconnaissant que le Directoire provincial est par nature un texte réglementaire, il semble opportun d'accompagner ces règles d'une brève introduction afin de souligner les raisons et les valeurs qui les sous-tendent.

## **2. Les matières reprises dans le Directoire provincial**

2.1 Les Constitutions et les Règlements détaillent les matières à traiter dans le Directoire provincial (voir ci-après 2.2). En plus de ces matières, le Chapitre provincial pourra insérer dans le Directoire des normes qu'il jugerait nécessaires, mais dans les limites des compétences que les Constitutions lui reconnaissent (cfr. art. 171,1 et 171,2).

Il est évident que toute modification apportée au Directoire implique une nouvelle intervention du Chapitre provincial et l'approbation du Recteur majeur avec son Conseil.

2.2 Nous croyons utile de relever ici les points que les Constitutions et les Règlements généraux défèrent explicitement à la compétence des Chapitres provinciaux. Nous ajouterons quelques observations concernant la rédaction du Directoire provincial.

C 185 « La fonction et les tâches des responsables des principaux secteurs d'activité de la communauté seront définis par le Chapitre provincial ».

L'article ne précise pas si ces définitions doivent paraître au Directoire provincial. En tout cas l'article doit être observé. Il restera loisible au Chapitre provincial — soit d'insérer dans le Directoire provincial les décisions prises, — soit de les présenter comme des décisions capitulaires ou comme des mesures à appliquer.

R 58 Cet article a trait à la pauvreté. Les Chapitres provinciaux doivent établir les normes qui « détermineront, pour les communautés de la province, un niveau de vie modeste, égal

pour tous, compte tenu de leurs situations ». Suivent trois cas particuliers à régler.

Ici non plus il n'est pas dit explicitement que les décisions doivent paraître au Directoire. Mais étant donné que cet article des Règlements demande aux Chapitres provinciaux de donner des « normes », il est évident qu'il s'agit là d'une matière à insérer dans le Directoire provincial.

En vue d'observer ce que prescrit l'art. 58 des Règlements, le Chapitre provincial se référera utilement à l'art. 65 des Règlements concernant l'évaluation de la pratique de la pauvreté dans la province et dans les maisons. Il pourrait donner des directives quant à la fréquence et aux modalités de cette évaluation. Le numéro 59a du CG 21 donne à ce propos la directive suivante: « Pour que soit mieux ménagée et promue une plus grande sensibilité évangélique envers la pauvreté, que les directoires provinciaux en établissent une vérification périodique (*scrutinium paupertatis*) et en fixent les moments et les modalités. Lors de telles vérifications que les communautés réfléchissent aussi au travail en tant qu'expression de la pauvreté salésienne ».

R 72 et 74 Ces deux articles concernent la vie de prière. Encore qu'ils s'expriment différemment — « selon les modalités fixées par le Chapitre provincial » (R 72); « Les modalités... seront définies par le Directoire provincial » (R 74) — si on les compare, il apparaît aussitôt que les décisions du Chapitre provincial devront être reprises dans le Directoire provincial.

R 87, 88, 106 (cfr. C 101). Ces trois articles traitent de la formation et parlent d'un « Directoire provincial de la formation », qui « applique aux réalités locales les principes et les normes de la formation salésienne » (R 87).

Il convient de préciser que ce « Directoire de la formation » ne constitue pas un Directoire provincial à part. Il n'est qu'une section de l'unique Directoire provincial.

Il résulte de ce qui a été dit plus haut, notamment à propos du C 171, que les dispositions prises concernant la for-

mation devront être approuvées par le Chapitre provincial et que ce dernier devra évidemment suivre la « Ratio fundamentalis Institutionis et Studiorum » et les éventuelles directives de la Conférence provinciale (cfr. ci-après 3.3).

R 162 « Les modalités de la suppléance au Chapitre général seront déterminées par le Chapitre provincial ».

Pour satisfaire à cette prescription, le Chapitre provincial, une fois les délégués élus, fixera les modalités de leur suppléance en tenant compte des circonstances et des résultats obtenus lors de l'élection des délégués.

Il ne paraît donc pas utile d'introduire une règle à ce propos dans le Directoire provincial; ainsi le Chapitre provincial restera libre de décider des modalités de la suppléance à chaque élection de délégués à un Chapitre général. Ces modalités devront naturellement être établies avant de procéder à l'élection des suppléants.

R 167.4 « Fixer des règles pour que le Chapitre provincial remplisse sa fonction selon les prescriptions du droit ».

Puisqu'il est question de « règles » à fixer, il est évident que ces règles peuvent trouver leur place dans le Directoire provincial, au moins quand elles visent à assurer la démarche générale à observer lors des Chapitres provinciaux. Il faudra toutefois se souvenir que ces règles doivent respecter le cadre bien précis et bien déterminé du « fonctionnement » d'un Chapitre provincial (les modalités de l'ouverture du Chapitre, l'étude du rapport du Provincial (R 167.1), les tâches des commissions, le rythme et la durée des interventions, etc.).

R 190 Cet article a trait à l'administration provinciale et locale et plus particulièrement à certains secteurs.

Ici encore il s'agit de règles que le Chapitre provincial a reçu mission d'établir. Elles doivent donc paraître au Directoire provincial.

Il est dit explicitement que le Chapitre provincial peut déléguer cette tâche au Provincial et à son Conseil. On saisit d'em-

blée le motif pour lequel cette délégation a été envisagée. Rédiger des règles détaillées demande, en l'occurrence, du temps et une certaine compétence technique. Il semble presque inévitable de devoir recourir à la délégation, à laquelle le Chapitre provincial pourra ajouter des conditions et des observations.

Dans l'hypothèse de la délégation, les normes qu'établira le Provincial avec son Conseil devront paraître dans le Directoire provincial. Elles n'auront cependant force de loi qu'après l'approbation du Recteur majeur et de son Conseil.

Il est indiqué que, dans l'application des prescriptions de l'art. 190, il soit tenu compte des art. 62 et 178 des Règlements généraux. L'importance de « la conservation des bibliothèques, des archives et de tout autre matériel de documentation », précisément « en raison de leur grande valeur culturelle et communautaire » n'échappe à personne. De sages règles insérées dans le Directoire provincial serviront certainement à combler des lacunes et à parer à des négligences dont la gravité serait encore plus vivement perçue par la suite.

R 170. « Les modalités de la consultation pour la nomination du directeur seront déterminées par le Provincial avec l'accord de son Conseil, sur les indications éventuelles du Chapitre provincial ».

D'après cet article, il dépend du Chapitre provincial de donner ou non des indications sur la façon de consulter les confrères en vue de la nomination des directeurs.

Au cas où le Chapitre provincial choisirait de donner des indications en la matière, celles-ci pourraient trouver place dans le Directoire provincial, à condition toutefois qu'elles ne portent atteinte — ni à la compétence du Provincial et de son Conseil pour déterminer les modalités en question, — ni au caractère confidentiel caractéristique d'une consultation où les confrères font acte de participation et de coresponsabilité dans le choix des responsables du gouvernement (C 123) mais n'exercent pas un droit d'élection.

### 3. Eclaircissements concernant trois problèmes particuliers

3.1 Un premier éclaircissement a trait au projet éducatif et pastoral.

Divers articles des Règlements (R 4-10; 184.4), qui traitent explicitement du projet éducatif et pastoral au plan provincial et au plan local, correspondent à une affirmation du texte constitutionnel sur le projet apostolique pris dans son sens global au niveau de la province et au niveau des oeuvres locales.

De tout le contexte du projet éducatif et pastoral il ressort que sa nature, ses finalités et ses contenus diffèrent de ceux du Directoire provincial. Le projet éducatif et pastoral, précisément parce qu'il est projet et programme, est un document indépendant; il ne fait pas partie du Directoire provincial.

C'est à la « communauté provinciale » qu'il incombe d'élaborer le projet éducatif et pastoral (R 4). Cela signifie que le Provincial et son Conseil doivent impliquer dans cette tâche les différents organismes de la Province, y compris le Chapitre provincial, conformément à l'art. 171.1.2 des Constitutions, chacun à la mesure — de sa participation, — des exigences propres au projet et aux situations concrètes.

3.2 Le second éclaircissement concerne le Manuel des prières demandé par R 77.

Un manuel de la sorte ne cadre pas avec un Directoire provincial; il ne prétend pas donner des règles mais simplement servir de guide pratique.

De plus il doit être préparé par les provinces, les conférences provinciales ou les régions, ce qui montre bien que le manuel de prières n'a rien à voir avec des « normes à l'échelon de la province », fixées par un Chapitre provincial.

3.3 Le troisième éclaircissement concerne le rapport existant entre le Directoire provincial et les orientations données par les Conférences provinciales ou par les structures régionales.

Il faut se rappeler ici l'art. 120 des Constitutions: « Notre Société s'articule en communautés provinciales, et celles-ci, à

leur tour, en communautés locales ». Il y a donc trois niveaux de gouvernement: mondial, provincial, local.

Les structures régionales et les Conférences provinciales (C 154 et 155; R 135-142) ne sont pas, de leur nature, des structures de gouvernement, mais des organes de liaison et de coordination, comme le montrent bien les tâches dévolues à la Conférence provinciale (R 142) et le troisième paragraphe de R 139: « Les conclusions de la Conférence provinciale ont généralement valeur d'orientations ».

Néanmoins, au paragraphe suivant de ce même article, il est dit: « Dans des cas particuliers, la Conférence peut prendre des décisions à caractère obligatoire qui ne deviendront applicables qu'après leur approbation par le Recteur majeur avec le consentement de son Conseil ».

De ces différentes considérations on peut valablement déduire que:

3.3.1 — notre droit propre ne prévoit et ne permet, ni un Directoire régional, ni un Directoire national (émanant des Conférences provinciales);

3.3.2 — nos Constitutions et nos Règlements envisagent cependant de faire jouer un rôle de coordination et d'orientation aux Conférences provinciales tant au niveau de leur territoire qu'au niveau de la région. Il est même prévu que les conférences provinciales pourront prendre, dans des cas particuliers, des décisions à caractère obligatoire.

3.3.3 — Dès lors, il faut que les Conférences provinciales oeuvrent dans les limites qui leur sont assignées et selon l'esprit de notre législation générale. De leur côté, les Chapitres provinciaux devront procéder avec prudence et après avoir pris une vue d'ensemble des problèmes avant d'agir, notamment quand, en raison de leurs implications ou de leurs répercussions, les questions traitées dépasseront les limites de la province et toucheront à des intérêts régionaux ou nationaux (R 142).

#### 4. Conclusion

Après ce qui a été dit au 2.1, il faut conclure que le Chapitre provincial doit faire montre de beaucoup de pondération dans la rédaction du Directoire provincial. Il y a déjà un nombre important de sujets qui d'office doivent y être réglés; il faudra beaucoup de jugement pour décider quelles autres normes seraient vraiment nécessaires ou opportunes dans la situation concrète de la province.

Il faut toujours se souvenir du but à atteindre: appliquer aux réalités locales les principes et les normes de la législation générale, en vue de rendre plus concrète et plus efficace, dans la communauté provinciale, notre volonté de fidélité à notre Règle de vie.

## 2.2 QUELQUES PRIORITÉS DE L'ENGAGEMENT MISSIONNAIRE SALÉSIEN

Père Luc VAN LOOY

*Conseiller général pour les Missions*

Les deux éléments qui caractérisent la vocation du missionnaire salésien sont la volonté d'aller annoncer le message du Christ, et la prédilection pour les jeunes. A l'exemple de Don Bosco, il va au devant des attentes d'une population déterminée, il fait l'impossible pour en assimiler la mentalité et pour gagner les cœurs surtout des jeunes.

Au cours des visites que j'ai faites un peu partout dans nos missions, j'ai été frappé de constater que l'esprit salésien s'exprimait de trois façons: — par la facilité de contacter tout le monde; — par l'esprit de famille; — et par l'identification avec la culture d'un peuple, afin d'être à même de témoigner pour le Christ et pour la vérité de l'Évangile. La Mission se structurait autour de l'église, de l'école et de l'« oratoire » (centre de jeunes et lieu de rencontre pour les gens.). A cela s'ajoutait tout un lot d'autres activités au service du bien commun.

Les difficultés rencontrées par nos missionnaires sont à peu près les mêmes partout: la pauvreté des moyens de communication; le manque d'équipement des écoles; la recherche inlassable des moyens de présenter exactement le message évangélique de façon à être compris; l'effort nécessaire pour saisir par le dedans la culture et la mentalité de l'endroit. Par la simplicité de leur vie les missionnaires partagent la pauvreté des gens sans perdre pour autant la gaîté et le sens de la fête.

Je crois pouvoir affirmer que dans nos Missions on touche du doigt le caractère populaire de la vocation salésienne. Beau-

coup de nos oeuvres regroupent des activités qui rendent l'espoir à toute une population.

Tout cela demande évidemment au missionnaire et à sa communauté un grand esprit d'initiative, de créativité, de collaboration, d'abord entre les confrères, puis avec les organisations locales et enfin de bonnes relations avec les autorités.

Pour répondre « dans un style salésien aux nécessités des populations à évangéliser », il faut poursuivre une réflexion sérieuse, afin de découvrir les vrais besoins des jeunes et des populations pour ensuite les prendre en charge. Une certaine réflexion d'un missionnaire arrivé depuis peu à la mission donne à penser. Il disait: « Je ne suis pas venu en pays de mission pour faire la classe; à ce compte-là, je pouvais rester dans mon pays ». Sans doute ce confrère n'avait-il pas encore beaucoup réfléchi aux grandes nécessités des gens pour qui il était venu et il n'avait pas encore saisi ce que la Mission attendait de lui; il ne se rendait pas compte de l'excellent moyen que représente l'école pour qui veut se consacrer à la jeunesse pauvre et abandonnée.

La méditation des Constitutions et la réflexion sur ce que j'ai vu lors de mes visites aux Missions me poussent à mettre en lumière les deux éléments qui doivent caractériser toute mission salésienne: l'engagement pour la pastorale des jeunes et l'action pastorale dans les milieux populaires.

## **1. La pastorale des jeunes**

Le salésien « rencontre les jeunes au point où ils en sont de leur liberté » (C 38); c'est encore plus vrai dans les situations concrètes où le missionnaire est appelé à travailler. Le point de départ est toujours le jeune, au point où il se trouve, avec ses besoins matériels, culturels, relationnels et sociaux.

Les méthodes et les oeuvres à privilégier, en terre de mission, pour rencontrer les jeunes et les conduire au Christ sont précisément celles qui caractérisent notre apostolat.

### 1.1 *L'oratoire — centre de jeunes*

C'est le lieu où chaque jeune peut être aidé dans sa croissance humaine et dans son cheminement vers le Christ. Étant donné la souplesse de cette structure, tous les besoins des jeunes peuvent y être rencontrés quel que soit le niveau culturel ou religieux de chacun.

### 1.2 *Alphabétisation et enseignement.*

La mission salésienne se soucie de l'éducation fondamentale. En beaucoup de cas cela signifie qu'il faut nous occuper d'enseignement primaire, professionnel, de cours d'alphabétisation pour adultes et parfois d'écoles supérieures.

### 1.3 *Évangélisation et catéchèse.*

Conduire directement ou indirectement à la personne du Christ; initier aux vérités fondamentales de la foi et aux valeurs d'une vie conforme à l'Évangile, fait partie intégrante de tout projet « oratoire » ou école salésienne. Étudier les voies aptes à porter le Message, d'une façon appropriée aux situations locales, constitue la tâche et la responsabilité spécifique du missionnaire.

### 1.4 *Création de communautés chrétiennes.*

L'effort missionnaire tend évidemment à établir des communautés chrétiennes. Précisément, le contact continu avec les adolescents et avec les jeunes est d'un grand secours pour nouer des relations avec les adultes: il ouvre la porte des familles et nous place au centre de la société. Mettre les jeunes au coeur de nos oeuvres, nous appliquer à former des collaborateurs laïcs efficaces, telles sont les bases sûres pour établir de solides communautés chrétiennes.

Il faut que tout cet effort se poursuive dans le souci de

maintenir un juste *équilibre* entre *l'éducation, l'évangélisation et le développement*. Les activités missionnaires viseront en ordre principal l'un ou l'autre des objectifs suivants: catéchèse et liturgie; école et enseignement; nécessités temporelles et promotion sociale, mais les trois buts rappelés plus haut devront toujours rester en vue et se compléter mutuellement. Éducation, évangélisation, et développement, — indissociablement unis, — représentent les éléments indispensables de toute action missionnaire.

## 2. Milieu populaire et Mission salésienne

Fréquenter les jeunes aide à assimiler la culture et fait pénétrer plus avant dans la connaissance de la langue et des moeurs d'un peuple.

Je voudrais relever trois caractéristiques de l'ambiance populaire de nos Missions.

### 2.1 *Culture, société, religion.*

Le désir d'offrir l'Évangile aux gens et d'en pénétrer la culture locale, porte le missionnaire salésien à se sentir à l'aise parmi les non-chrétiens, soit que ceux-ci pratiquent une autre religion, soit qu'ils vivent dans des systèmes socio-politiques différents. Il sait collaborer « avec tous ceux qui bâtissent une société plus digne de l'homme » (C 33); et il crée ainsi « les conditions d'un libre chemin de conversion à la foi, dans le respect des valeurs culturelles et religieuses du pays » (R 22).

### 2.2 *Pauvreté du style.*

Le missionnaire « descend au niveau du peuple pour faire avec lui la remontée » (D. Caviglia, « La conception missionnaire de Don Bosco », p. 13), donnant la priorité aux personnes et ne s'égarant pas dans le dédale des structures. La communauté,

quant à elle, sera assez intelligente pour occuper humblement sa place, progressant pas à pas, au rythme des gens; mais elle osera aussi envisager de créer des institutions de formation, d'évangélisation ou de développement, quand le besoin s'en fera sentir ou s'imposera inéluctablement.

### 2.3 *Fidélité dans les situations restrictives.*

Bien souvent le salésien arrive dans les missions et y trouve des conditions d'apostolat difficiles. Dans certains pays la situation politico-religieuse ne permet pas un travail salésien authentique dans la liberté. Bien des salésiens vivent dans des conditions de liberté limitée; mais on dirait que cette situation les porte à rendre un témoignage plus intense de l'« amorevolezza » de Don Bosco. Ils donnent la preuve que le système de Don Bosco est efficace dans tous les milieux et que Don Bosco veut toujours « sauver », coûte que coûte.

En conclusion, il est possible de donner une idée de la physionomie de la Mission salésienne en trois mots: « la maison, la paroisse, l'école » (C 40). Les Constitutions appliquent cette trilogie à n'importe quel type de présence salésienne au monde. La Mission est un mode de réalisation du charisme de Don Bosco dans un milieu non évangélisé et souvent encore en voie de développement. J'irais même jusqu'à dire que les Missions sont un *mode éminent de vivre la vie salésienne*. Ce mode exige: — une connaissance approfondie de l'Évangile et de la spiritualité salésienne, — la souplesse de l'adaptation; — l'étude persévérante de la culture et de la langue locales.

Le secret de la bonne marche d'une Mission salésienne peut tenir en ces quelques consignes de synthèse: a) Réaliser un travail communautaire, d'après un projet dressé en commun; b) Posséder et vivre une spiritualité évangélique et salésienne; c) Collaborer avec l'Église locale et savoir associer des laïcs à notre effort d'éducation, d'évangélisation et de développement.

## 2.3 LE BULLETIN SALÉSIEN

Père Serge CUEVAS

*Conseiller pour la Famille salésienne et la communication sociale*

L'art. 41 des Règlements généraux nous présente une définition complète du Bulletin salésien, avec ses caractéristiques principales et ses objectifs. Il montre bien que la publication et la diffusion du Bulletin sont l'affaire de la Congrégation. Lisons-le:

*Le Bulletin salésien, fondé par Don Bosco, diffuse la connaissance de l'esprit salésien et de l'action salésienne, spécialement missionnaire et éducative.*

*Il s'intéresse aux problèmes des jeunes, encourage la collaboration et cherche à susciter des vocations.*

*Il est en outre un instrument de formation et un lien d'unité entre les différents groupes de la Famille salésienne.*

*Il paraît en diverses éditions et langues, selon les directives du Recteur majeur et de son Conseil.*

Dans le but de remplir toujours mieux la tâche que les Règlements confient à la Congrégation concernant la publication et la diffusion du Bulletin salésien, le Conseil général s'est penché sur cet article afin d'en analyser les données. J'ai rassemblé les points saillants de cette réflexion du Conseil et j'ai ajouté quelques indications pratiques, à l'intention, non seulement des rédacteurs responsables, mais de tous les salésiens qui ont à coeur de soutenir et de répandre cette « revue de famille ».

## 1. Une création originale de Don Bosco

Pour découvrir les traits caractéristiques de la physionomie du Bulletin salésien ainsi que ses finalités, il faut partir de l'idée qu'en eut Don Bosco son fondateur.

Le Bulletin naquit en 1875 sous le titre « Bibliophile catholique », titre qui fut remplacé en 1878 par celui de « Bulletin salésien ». À ses débuts il était rédigé par le seul Don Bosco soucieux de lui donner un caractère bien précis. Don Bosco manquait aussi de collaborateurs valables. Ceux-ci apparurent sans tarder. Don Bosco passa la main — (le premier directeur du Bulletin fut Don Bonetti) — tout en suivant de près la publication.

Il n'est pas oiseux de rappeler quelques-unes des expressions utilisées par Don Bosco pour définir les buts et les contenus du Bulletin tel qu'il le concevait.

D'une part il y voyait une publication destinée d'abord aux Coopérateurs. Le Bulletin, écrivait-il, est « le fidèle compagnon, le conférencier assidu, l'apôtre infatigable des Coopérateurs » (MB XIII, 81). « C'est l'âme de notre Pieuse Union » (MB XIII, 265). S'adressant aux Coopérateurs dans le premier numéro (septembre 1877), il indique les buts et les contenus du Bulletin: « Il rendra compte de ce qui a été réalisé et de ce qui doit être fait pour atteindre les buts que nous nous sommes proposés ». Dans une conférence aux salésiens tenue en 1877 il disait déjà dans le même sens: « A ce propos il a été décidé de faire paraître un Bulletin qui sera comme le journal de la Congrégation, car nombreuses seront les choses à communiquer aux Coopérateurs. Ce périodique servira de lien entre les Coopérateurs et les confrères salésiens... » (MB XIII, 81).

D'autre part Don Bosco envisageait d'envoyer le Bulletin à un cercle plus large de destinataires pour les inviter à collaborer avec lui de diverses façons, y compris la façon financière. Le 10 août 1877, dans une conversation avec Don Barberis, il déclarait: « Le but du Bulletin est de faire connaître nos oeuvres le plus possible et sous leur vrai jour. Cela nous aidera à obtenir des

secours et affectionnera les gens à nos oeuvres » (MB XIII, 260). Au cours du troisième Chapitre général de la Société salésienne (1883), parlant du Bulletin salésien, il disait encore: « Il faut distinguer: d'une part il y a les Coopérateurs, ce sont les bien-fauteurs de nos oeuvres, et, d'autre part il y a, comme pour n'importe quel journal, les abonnés ordinaires. Le Bulletin ne veut être que le moyen de faire connaître nos oeuvres et de grouper les bons chrétiens dans un même esprit et dans un seul but... » (MB XVI, 412). Le dialogue entre Bartolo Longo et Don Bosco au sujet du Bulletin ne manque pas non plus d'intérêt: « Don Bosco, dis-moi ton secret. Comment as-tu fait pour conquérir le monde? » — « Mon cher avocat, le voici mon secret: j'envoie le Bulletin salésien à qui le veut et à qui ne le veut pas » (MB XVII, 670).

Ainsi le Bulletin salésien, surtout à ses débuts, donnait des directives aux Coopérateurs. Dans la suite, il prit un caractère plus large. Il ne se limitait plus aux Coopérateurs, mais s'adressait au « bon chrétien » que l'esprit salésien intéressait et qui aiderait les oeuvres salésiennes.

Pour juger de l'importance que Don Bosco attribuait au Bulletin salésien pour le développement de ses oeuvres, rappelons quelque-unes de ses déclarations. Le Bulletin est « le principal soutien de l'Oeuvre salésienne et de tout ce qui nous concerne » (MB XVII, 669). L'avenir de l'Oeuvre salésienne dépendra du Bulletin: « La Société salésienne prospérera si nous veillons à soutenir et à répandre le Bulletin salésien » (MB XVII, 645). C'est « non seulement le moyen principal, c'est le moyen nécessaire pour la Congrégation » (MB XVIII, 146). Et il déclarait au cours du troisième Chapitre général: « Si les gouvernements ne nous mettent pas les bâtons dans les roues, le Bulletin salésien deviendra une puissance: non pas tant en raison de sa valeur, qu'en raison des personnes qu'il unira ».

## 2. Finalités et destinataires du Bulletin salésien

Le Bulletin salésien, conçu et lancé par Don Bosco, franchit bientôt les frontières du Piémont et de l'Italie et se répandit dans le monde, en même temps que la Congrégation salésienne. Du vivant de Don Bosco parurent les premières éditions en langues étrangères: l'édition française (fondée en 1879 à Turin), l'édition argentine (en Argentine en 1881), l'édition espagnole (à Turin en 1886).

Les éditions se multiplièrent sans arrêt. Aujourd'hui le Bulletin salésien est publié dans 35 nations; il représente l'organe de presse que la Congrégation considère comme étant de premier plan pour la communication salésienne à l'intérieur de la Famille salésienne et dans ses rapports avec le monde extérieur.

On peut se poser diverses questions: comment le Bulletin se présente-t-il aujourd'hui? Quels buts poursuit-il? Quel message entend-il transmettre?

L'art. 41 des Règlements donne les réponses. Il met bien en lumière les finalités principales que les Salésiens poursuivent en imprimant le Bulletin dans l'esprit Don Bosco en réponse aux nécessités de l'heure. Tentons un brève synthèse de ces finalités.

Dans la pensée du Fondateur, le Bulletin veut *faire connaître la réalité salésienne*, en tant qu'elle fait partie du corps vivant de l'Eglise et qu'elle s'insère dans le tissu social. La réalité salésienne se situe donc au sein de l'Eglise et du monde. Le Bulletin salésien entend répandre la connaissance de « l'esprit salésien » qui caractérise la vie et la mission de la grande Famille de Don Bosco, notamment dans ses champs d'action préférés: l'éducation de la jeunesse et l'engagement missionnaire.

La présentation de cette réalité, tout en évitant à la fois les couplets triomphalistes et les textes de « dévotion », s'attache à décrire, avec fidélité et reconnaissance, ce que Dieu opère par le biais des Salésiens dans l'Eglise et en faveur des jeunes. Le style de la présentation se veut conforme aux règles du journalisme moderne

Le deuxième paragraphe de l'art. 41 souligne l'aspect le plus

significatif de la réalité dont parle le premier paragraphe. Si la Congrégation et la Famille salésiennes ont pour mission prioritaire l'éducation et l'évangélisation des jeunes, le Bulletin devra évidemment se préoccuper de *ce qui concerne les jeunes*: leurs problèmes, leur formation humaine et chrétienne.

Ajoutons cependant que, s'il est question de problèmes, le Bulletin n'est pas pour autant une revue scientifique vouée à la recherche; il se veut organe d'information. Mais puisqu'il s'intéresse aux problèmes des jeunes, il en parle en référence à la situation sociale et ecclésiale des jeunes (C 33) et il les étudie dans leurs vraies dimensions, à l'aide d'arguments solides, tirés de l'expérience et des sciences de l'éducation.

Dans le cadre des problèmes de l'éducation des jeunes, le Bulletin porte un intérêt tout particulier aux questions posées par *l'orientation vocationnelle des jeunes* et donne aux éducateurs des indications et des modèles de vie chrétienne consacrée et missionnaire.

Un autre objectif du Bulletin, bien dans la ligne de Don Bosco, comme on l'a vu, est précisé dans le troisième paragraphe de l'art. 41: le Bulletin sera « *un instrument de formation et un lien d'unité pour les différents groupes de la Famille salésienne* ».

Le Bulletin remplit donc, à l'intérieur de la Famille salésienne, non seulement un rôle d'information mais de formation (à l'esprit salésien) et de liaison.

Le souci de « susciter des collaborateurs » s'insère à merveille dans ce paragraphe. On sait combien Don Bosco insistait pour que, à l'aide du Bulletin, naisse l'intérêt et la participation à ce qui se faisait dans la Congrégation et dans la Famille salésiennes.

Après cette description des finalités du Bulletin, il est aisé d'en identifier *les destinataires*. La pensée de Don Bosco est claire sur ce point (voir le point 1 ci-dessus). Certes il reconnaît au Bulletin un rôle particulier au sein de la Famille salésienne, mais au-delà d'elle, *il le veut ouvert à tous*, et il l'envoie à tous ceux (jeunes et adultes) qui veulent connaître Don Bosco (son

esprit, ses oeuvres) et se sentent prêts à l'aider dans les formes les plus diverses.

Du fait de cette destination plutôt universelle, le Bulletin est écrit dans un style *populaire et familial*. Les articles 6 et 43 des Constitutions salésiennes vont dans le même sens quand ils parlent du rôle que joue la communication sociale dans l'évangélisation du peuple. La langue que parle le Bulletin imite le style de Don Bosco traitant les questions de caractère social ou éducatif, en référence à Dieu certes, et cependant dans une langue semblable à celle que parlent les « gens du monde » que sont les chrétiens laïques.

### 3. Responsabilité du Recteur majeur et de son Conseil

Le dernier paragraphe de l'art. 41 met en lumière la responsabilité spéciale du Recteur majeur et de son Conseil dans l'édition du Bulletin, en vue de lui permettre d'atteindre, dans les diverses situations, les buts fixés par Don Bosco. Ici il faut noter les précisions données par le CG 22 qui déclare clairement que la responsabilité du Recteur majeur et de son Conseil s'étend « à toutes les éditions » du Bulletin dans le monde. C'est bien dans la ligne de notre histoire. En effet Don Bosco, comme aussi ses successeurs, ont toujours considéré le Bulletin comme porteur d'un message d'unité et ils l'ont toujours entouré de soins particuliers (on se rappellera que le Bulletin fut très longtemps imprimé, dans les diverses langues, à Turin).

Une fois établie cette responsabilité générale, il faut encore souligner les rapports particuliers qui lient *le Bulletin italien* au Recteur majeur et à son Conseil. Du fait qu'il est publié au centre même de la Congrégation, il a toujours vécu dans une dépendance (même économique) plus directe du Conseil général. L'édition italienne était aussi considérée comme le modèle et la source des autres éditions. Cette situation entraîne évidemment une responsabilité spéciale dans le chef des Supérieurs vis-à-vis de cette édition. Dès lors deux questions se posent : — comment la

responsabilité des Supérieurs s'exerce-t-elle à l'endroit du Bulletin; — comment assurer un lien entre les différentes éditions?

Pour répondre à la première question, précisons aussitôt que le Recteur majeur et son Conseil exercent normalement leur responsabilité par l'intermédiaire du *Conseiller chargé de la Famille salésienne et de la communication sociale*. Le Bulletin salésien a donc affaire avec le département de la Famille salésienne et de la communication sociale, compte tenu des caractéristiques propres du Bulletin en tant qu'organe de presse et facteur d'unité dans la Famille salésienne.

Pratiquement quelques distinctions s'imposent. Le directeur du Bulletin italien dépend du Recteur majeur à travers le Conseiller pour la Famille salésienne et la communication sociale. Quant aux autres éditions du Bulletin, en plus du même Conseiller, *les Provinciaux et les Conférences provinciales*, dans leurs secteurs respectifs, *exercent une responsabilité* au nom du Recteur majeur. Il importe donc d'établir des relations constantes entre les directeurs de ces Bulletins, les Provinciaux et les Conférences provinciales.

Quant à la seconde question posée plus haut, le département de la Famille salésienne et de la communication sociale s'emploie à aider les directeurs des différents Bulletins en organisant des contacts et des réunions afin de sauvegarder les valeurs de l'unité et d'assurer la liaison entre les diverses éditions, particulièrement entre l'édition italienne et les autres. On étudie aussi le moyen de leur fournir de l'aide (éventuellement en ressuscitant le « dossier Bulletin » qui existait autrefois) et de leur proposer des études qui leur permettent de réaliser les objectifs du Bulletin. Dans cette perspective on pourrait faire jouer à l'ANS ce rôle de lien de documentation, du moins dans certains domaines.

#### **4. Directeur du Bulletin salésien et Comité de rédaction**

*Le directeur du Bulletin salésien* porte certainement une grosse part de responsabilité dans la réalisation des finalités

proposées par l'art. 41 des Règlements. Il est appelé à coordonner le travail de ses collaborateurs tant pour ce qui regarde la rédaction que pour le choix des sujets à traiter. Tout en se sachant autonome et jouissant d'une responsabilité propre, le directeur du Bulletin sait aussi qu'il est appelé à diriger un organe d'information et d'animation dont les Règlements salésiens ont confié la responsabilité au Recteur majeur et au Conseil général. Conscient du rôle délicat qui est le sien, il procède toujours d'entente avec le Supérieur (à savoir, le Conseiller pour la Famille salésienne et la communication sociale et le Provincial) pour trouver les voies les meilleures et promouvoir la connaissance de l'esprit salésien et de l'action salésienne.

Étant donné l'importance du message à transmettre et des techniques à utiliser pour le transmettre efficacement, le choix du directeur du Bulletin salésien revêt une importance particulière. En plus de la compétence en communication sociale et d'une formation journalistique adéquate, ce directeur doit être par-dessus tout un authentique salésien, doté des qualités qui, selon les Constitutions, forment les caractéristiques du salésien et le situent dans l'Église comme l'apôtre des jeunes. Relevons quelques-uns de ces éléments constitutifs: — se sentir profondément évangéliste des jeunes, surtout des plus pauvres (C 6); être à l'écoute des besoins de l'Église et des milieux où oeuvrent les salésiens (C 41)); se faire solidaire du monde et de son histoire (C 7). Il doit avoir le sens du concret et rester attentif aux signes des temps (C 19) en vue de la promotion intégrale de l'homme, orienté vers le Christ, homme parfait (C 31). La qualité du Bulletin salésien dépend beaucoup de l'esprit d'initiative de son directeur (C 19) qui, à l'exemple du Fondateur, doit unir la créativité à l'équilibre (C 19).

De tout ce qui précède il résulte que le rôle du directeur du Bulletin est très important et que le gros du travail repose sur lui; mais cela dit, il faut ajouter qu'il doit savoir se faire aider en s'entourant de bons collaborateurs.

A cette fin, il faut souligner combien il est utile que chaque Bulletin ait son Comité (ou Conseil) de rédaction qui épaula

le directeur dans sa tâche d'organisateur et d'animateur. Pour l'édition italienne ce sera le Conseiller pour la Famille salésienne et pour la communication sociale qui, d'entente avec le directeur du Bulletin, choisira les membres du Comité de rédaction. Pour les autres Bulletins ce sera le Provincial avec l'accord du directeur. Le Comité de rédaction doit surtout veiller à établir le programme général de la rédaction et contrôler celle-ci périodiquement; il interviendra aussi dans le choix des rédacteurs et des collaborateurs. Il serait souhaitable que le directeur voie le Conseiller ou le Provincial responsable et s'entende avec lui sur l'ensemble du manuscrit de chaque numéro, avant de le mettre sous presse.

Un mot encore sur la promotion et la diffusion du périodique et sur les aspects administratifs et financiers de l'entreprise. Ils relèvent des responsables de l'administration aux différents niveaux. Le directeur reste en étroite collaboration avec eux.

Pour conclure ces directives concernant la rédaction et la diffusion du Bulletin telles que les livre l'art. 41 des Règlements, il faut souhaiter que non seulement les responsables directs du Bulletin, mais encore tous les salésiens, interviennent activement pour que cette revue reste l'instrument qui répand la connaissance de l'esprit et de l'oeuvre de Don Bosco.

## 4. ACTIVITÉS DU CONSEIL GÉNÉRAL

---

### 4.1 Chronique du Recteur majeur

Aussitôt après la session plénière du Conseil général, le Recteur majeur a visité les confrères de trois pays d'Amérique latine: le Chili, la Bolivie et le Pérou. Des célébrations très évocatrices ont été célébrées à divers endroits lors de la remise des nouvelles Constitutions. Ces événements de haute portée communautaire ont revêtu beaucoup de solennité et marqué profondément les personnes.

Parti de Rome le 27 juillet, il s'est d'abord rendu à Santiago (Chili). Outre un programme d'animation salésienne, il a accepté de participer au 50ième anniversaire de la faculté de théologie de l'Université catholique. Les anciens doyens de cette faculté assureraient une série de conférences. Don Viganò a développé le thème: « Théologie et vie religieuse après Vatican II ». Il a présidé la rencontre-débat qui réunit ensuite professeurs et élèves de la faculté.

Les évêques du Chili, réunis ces jours-là à Santiago, ont profité de la présence de D. Viganò pour l'inviter à venir parler avec

eux du sujet: « Vision, au plan théologique et pastoral, des vingt années d'application du Concile Vatican II », en vue du prochain synode extraordinaire.

En Bolivie, du 7 au 15 août, il a visité les zones de Santa Cruz, Cochabamba et La Paz; il a prolongé sa visite dans certaines villes et missions (Sagrado Corazón, San Carlos, Escoma).

Enfin il a parcouru diverses régions du Pérou: Lima et environs, Piura, Cusco (où se réunirent les salésiens de Arequipa, Ayacucho, et ceux qui travaillent dans les missions du Valle Sagrado), Huancayo (où il a béni le nouveau jувénat pour coadjuteurs).

Comme il fait d'habitude au cours de ses voyages, il a pris contact avec les FMA, les VDB, les Filles des Sacrés Coeurs, (D. Variara), les Soeurs de la Charité de Miyazaki, les Coopérateurs, les ADB. Il s'est entretenu avec les Nonces apostoliques, les Cardinaux et les Evêques. Le 24 août il rentrait à Rome.

Le 8 septembre, à Turin, dans la basilique de Marie Auxiliatrice, il a reçu la première profession religieuse des novices de Monteoliveto. Le 15 du même mois

il s'est rendu à Dublin pour l'Eurobosco; puis du 25 au 29 en Allemagne, pour le « Symposium Integration » de Schönstatt: « Défi pour une culture du troisième millénaire ».

#### 4.2 Chronique du Conseil général

La session plénière du Conseil général s'est déroulée du 4 juin au 26 juillet. Tous les Conseillers se sont retrouvés après les visites faites aux Provinces durant les mois précédents, visites ayant pour objectifs principaux: les mesures décidées lors de la précédente session du Conseil et l'approfondissement de thèmes ayant trait au gouvernement de la Congrégation.

Comme d'habitude, l'ordre du jour des réunions fut très nourri. En effet, en plus des problèmes touchant le gouvernement et l'animation des communautés provinciales et locales, plusieurs sujets d'intérêt général, concernant la vie et la mission de la Congrégation et de la Famille salésiennes, ont été traités.

*Concernant le gouvernement et l'animation des provinces et des maisons* (premier groupe de sujets traités) signalons:

— *La nomination de provinciaux* pour cinq provinces, après

une sérieuse évaluation des résultats des consultations et une connaissance plus informée des personnes proposées. Voir ci-après au point 5.2 « Nouveaux provinciaux ».

— L'étude des rapports concernant les *Visites extraordinaires* que les Conseillers régionaux ont faites durant les mois de janvier à mai 1985. Ces rapports se réfèrent aux provinces suivantes: province de Córdoba (Argentine), province de Grande-Bretagne, province centrale (Italie), province de Vérone (Italie), province de Guadalajara (Mexique), province de Pologne-Sud, province du Portugal, province de Bilbao (Espagne), province de Thaïlande. Ces rapports ont suscité les commentaires et la réflexion du Conseil général et ont abouti à quelques indications proposées au Recteur majeur pour la rédaction des lettres qu'il envoie normalement en conclusion des visites extraordinaires.

— La nomination de nombreux Conseillers provinciaux et l'examen de certains actes administratifs ayant trait à des communautés ou à des confrères (signalons l'érection canonique de 14 nouvelles maisons et la fermeture de 3 autres).

Le second groupe de sujets à traiter était d'ordre plus général.

Il a demandé un temps notable de réflexion et d'approfondissement. Voici les points les plus importants.

1. *Chapitres provinciaux de 1986: étude du « Directoire provincial »*

Le Conseil général a consacré plusieurs réunions aux prochains Chapitres provinciaux prévus pour l'année 1986. Le CG 22 a déjà indiqué comme thème fondamental à traiter dans ces Chapitres: la connaissance approfondie des Constitutions et des Règlements généraux, avec les engagements qui en découlent (cfr CG 22 n. 2, édition française, p. 57). Le Conseil général estime que chaque Chapitre provincial devrait prendre connaissance de ce que les Constitutions et les Règlements généraux obligent ou invitent à faire paraître dans le « Directoire provincial ». Le Conseil général a précisé la nature du Directoire provincial et les matières qu'il regroupe. Il en est résulté un document qui se trouve dans le présent numéro des ACG, au point 2.1. Il a été rédigé par le Vicaire du Recteur majeur.

2. *Règlement de l'Association des Coopérateurs salésiens*

En vue du Congrès mon-

dial des Coopérateurs salésiens, une Commission spéciale avait préparé, avec l'aide des suggestions venues des Coopérateurs du monde entier, un ensemble de propositions destinées à la révision du Règlement des Coopérateurs. Le Conseil général a consacré plusieurs séances à l'examen de ce Règlement et a présenté le résultat de ses réflexions pour une rédaction plus riche et plus salésienne à proposer au Congrès. Le Recteur majeur porte en effet la responsabilité de l'approbation définitive de ce Règlement.

3. *Le Bulletin salésien*

Deux séances du Conseil ont étudié à fond l'art. 41 des Règlements généraux qui traite du Bulletin salésien afin de l'appliquer intégralement. Le Conseil a examiné les finalités, les destinataires et la présentation du Bulletin. Il a souligné la responsabilité du Recteur majeur et de son Conseil vis-à-vis de l'édition italienne et vis-à-vis des nombreuses éditions en langues étrangères. Les problèmes concrets concernant le Directeur du Bulletin et ses collaborateurs n'ont pas été oubliés. Cette réflexion a donné lieu à un petit document que le Conseiller pour la Famille salésienne et la communication sociale fait

paraître dans le présent numéro des ACG au point 2.3.

#### 4. *Commission '88*

La « Commission '88 » a poursuivi le travail commencé lors des sessions précédentes et a précisé la situation des initiatives prises au niveau mondial pour le centenaire de la mort de Don Bosco en 1988. Les provinces sont tenues au courant ainsi que les Conférences provinciales pour ce qui les concerne.

#### 5. *Revue et contrôle des activités des dicastères*

A partir du programme établi

au début du mandat portant sur six années, chaque Conseiller responsable d'un dicastère a présenté un rapport sur les travaux de son département et sur les principaux problèmes rencontrés. Cela a permis de faire le point et de préciser les conduites à suivre à l'avenir.

La session plénière s'est close le 26 juillet en fêtant l'anniversaire de notre Recteur majeur.

Comme de coutume les séances du Conseil ont été riches de moments de prière (le 6 juillet le Conseil était en récollection à Frascati) et de fraternité.

## 5. DOCUMENTS ET NOUVELLES

---

### 5.1 Décret sur l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu le Pape Pie IX

**Lettre du Recteur majeur  
au Souverain Pontife**

*Le Recteur majeur a adressé au Saint-Père une lettre où il exprime la reconnaissance des Salésiens pour la promulgation du Décret sur l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu Pie IX: « Pie IX apparaît directement et intimement lié au charisme de fondation de la Famille spirituelle de Don Bosco ».*

*Nous rapportons ci-après le texte de la lettre du Recteur majeur.*

Rome, le 26 juillet 1985

A Sa Sainteté  
Jean-Paul II  
Souverain Pontife  
Rome

Très Saint Père,

La promulgation du Décret sur l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu le Pape Pie IX (Jean-Marie Mastai Ferretti), Successeur de Pierre, du 16 juin 1846 au 7 février 1878, a rempli de joie et

de gratitude le coeur des salésiens de Don Bosco.

Les 32 années du pontificat du Pape Pie IX, marquées par les profondes transformations socio-culturelles ainsi que par les vicissitudes des États Pontificaux, sont habituellement jugées du point de vue sociopolitique, plutôt qu'à la lumière de l'histoire du salut. Avec le recul de plus d'un siècle, le Décret nous aide à rectifier ce jugement et à apprécier le ministère de Pie IX sous l'angle de son profond sens de Dieu.

Après le pontificat de Pie IX, l'Église est apparue plus authentique et plus forte. Avec Pie IX a commencé la série des Papes contemporains qui ont donné à la chaire de Pierre un rayonnement particulier et une grande incidence sociale. Le sens de la foi s'est fortifié face à l'illumination rationaliste et la conscience universelle de l'Église a supplanté les périlleuses tendances régionalistes grâce surtout au ministère d'union et de communion de l'Évêque de Rome.

La fonction d'enseigner, bien souvent ingrate au temps de Pie IX en raison des opinions couran-

tes, a exercé une influence décisive sur la vie du Peuple de Dieu, grâce avant tout à la proclamation des dogmes de l'Immaculée Conception et de l'infailibilité pontificale.

L'élan imprimé au mouvement missionnaire est aussi à noter, ainsi que l'effort courageux et persévérant déployé pour l'épanouissement de la vie consacrée dans l'Eglise, soit en réformant certains Instituts, soit en en fondant de nouveaux.

C'est particulièrement en rapport avec la vie consacrée que les salésiens ont une dette de reconnaissance envers Pie IX. Il fut notre Pape fondateur, non pas en qualité de spectateur, mais vraiment comme un inspirateur direct et sage, autorisé et inventif, créant l'originalité même de la physionomie religieuse de la Société de saint François de Sales, de l'Institut des Filles de Marie Auxiliatrice, et de l'Association des Coopérateurs. Don Bosco lui-même, écrivant à Pie IX le 01-03-1873 pour lui demander l'approbation des Constitutions salésiennes, commence sa lettre par cette affirmation très significative: « Très Saint Père, la Société salésienne que Votre Sainteté a fondée, dirigée, et consolidée par ses conseils et ses actes... ».

Le Pape Pie IX apparaît, aux origines de notre histoire, direc-

tement et intrinsèquement lié au charisme fondateur de la Famille spirituelle de Don Bosco.

Quand le jeune prêtre Mastai Ferretti embarquait à Gênes pour une longue et aventureuse traversée vers le Chili, (il faisait partie d'une Délégation pontificale), le cardinal Lambruschini écrivait de lui: « Dieu est puissamment à l'oeuvre en ce coeur très pur et y verse à torrents le feu de la céleste charité ».

Quand le Pape Pie IX, devenu très âgé, mourut, Don Bosco se trouvait à Rome. Le jour même du décès du Pape, il écrivit à Mgr Edoardo Rosaz, évêque préconisé de Suse: Aujourd'hui s'est éteint « l'astre suprême, incomparable, de l'Eglise, Pie IX... Dans peu de temps, il sera certainement élevé à la gloire des autels ». C'est la pensée spontanée d'un ami et d'un saint qui, par « connaturalité » de sentiments, avait perçu d'un seul regard et intuitivement l'héroïcité des vertus de toute la vie de Pie IX.

Veuillez agréer Très Saint Père, les sentiments de vive et joyeuse gratitude de la Famille salésienne, pour l'approbation du Décret qui ouvre la voie à la canonisation d'un de vos prédécesseurs qui a pratiqué la charité pastorale de une façon si éminente dans le ministère de Pierre au cours de sa longue carrière.

Nous prions le Serviteur de Dieu Pie IX d'intercéder généreusement pour l'Eglise, pour le Collège épiscopal et son Chef le Pontife Romain, pour les Instituts de vie consacrée, et pour notre humble Famille salésienne.

Recevez l'hommage de notre respect et de notre reconnaissance filiale dans le Seigneur,

signé  
Don EGIDIO VIGANÒ

*En réponse à la lettre du Recteur majeur, nous avons reçu le document ci-après, signé † E. Martinez, Substitut du Secrétaire d'Etat.*

Cité du Vatican, le 6 août 1985

Très Révérend Père,

Le Saint-Père a reçu votre estimée lettre du 26 juillet dernier, dans laquelle vous Lui exprimiez, au nom de tous les membres de la Société salésienne de saint Jean Bosco, vos sentiments de vive gratitude pour la promulgation du récent Décret sur l'héroïcité des vertus du Serviteur de Dieu Pie IX.

J'ai l'honneur de vous communiquer que Sa Sainteté a accueilli avec beaucoup d'intérêt ce témoignage très significatif de respect. Le Saint Père en retour vous souhaite, ainsi qu'à toute la Fa-

mille salésienne d'abondantes grâces, tandis qu'il vous envoie sa bénédiction apostolique.

Je profite de la circonstance pour vous présenter l'assurance de ma considération distinguée.

Tout dévoué dans le Seigneur,

signé  
† E. MARTINEZ, *Substitut*

## 5.2 Nouveaux Provinciaux

1. *BRECHEISEN August, provincial de Munich (Allemagne).*

Il est né à Obergessertshausen (Bavière) le 15.06.1927. A la fin du noviciat à Ens Dorf il a émis la profession temporaire le 15.08.1953. Ordination sacerdotale à Benediktbeuern le 29.06.1963. Directeur de la communauté St. François de Sales de Munich de 1969 à 1978. Membre du Conseil provincial durant plusieurs années, il a été nommé directeur à Benediktbeuern en 1978 jusqu'à sa nomination de provincial de Munich en 1979. Le 21.06.85 il a été confirmé dans cette charge de provincial de Munich.

2. *BRIONES Juan Antolin, provincial de Córdoba (Argentine).*

Né à Baños de Valdearados (Prov. de Burgos, Espagne) le

7.06.1935. Il entra au juvénat de Baracaldo en 1946. Première profession à Los Condores (Argentine) le 26.01.1953. Ordination sacerdotale à Córdoba (Argentine) le 26.11.1961. Entre autres charges il fut directeur à S. Antonio-Córdoba, de 1974 à 1980, puis à S. Miguel-Tucuman. Depuis 1981 il était vicaire provincial. En juillet dernier il a été nommé provincial de Córdoba (Argentine).

3. *SANTOS Hilário, provincial de Bilbao (Espagne).*

Né à Salamanque (Espagne) le 2.06.1942. Première profession à Mohernando en 1958. Ordination sacerdotale à Salamanque le 3.3.1968. Après plusieurs années consacrées à l'enseignement et à l'animation pastorale, il devint directeur du collège de Urnieta en 1983, puis de celui de Pampe-lune. Membre du Conseil provincial depuis 1984 il a été nommé provincial de Bilbao en juin dernier.

4. *SPERA Ilario, provincial de la province romaine.*

Né à Paliano (Italie) le 25.12.1933. Aspirant à Gaète à partir de 1947. Première profession à Vazzze en 1953. Le 6 avril 1963 il fut ordonné prêtre à Rome. Devenu conseiller provincial à Rome en 1976, il fut chargé de la

pastorale des jeunes et de la pastorale des vocations durant plusieurs années. Depuis 1980 il était directeur de l'institut Pie XI à Rome.

5. *VIGANO' Angelo, provincial de la province centrale (Italie).*

Né à Sondrio le 31.03.1923. Après le noviciat à Montodine il fit sa première profession en 1939. Il fut ordonné prêtre à Treviglio le 21.05.1950. Licencié en philosophie et lettres, il enseigna dans différentes maisons de la province de « Lombardie-Emilie ». En 1960 il devint directeur de la maison St. Ambroise à Milan. De 1966 à 1975 il dirigea la maison Leumann (L.D.C.) à Turin. En 1975 il fut nommé provincial pour la Lombardie-Emilie. En 1981 il fut nommé directeur du « postnoviciat » de Nave (Brescia). En juin dernier il a été nommé provincial de la province centrale (Italie).

### 5.3 Évêques salésiens

*Au cours des derniers mois le Saint-Père a fait des transferts et des promotions de plusieurs de nos Évêques salésiens.*

1. **Mgr Fernando LEGAL**

Évêque de Itapeva (Brésil) depuis 1980, il a été transféré le 9

mai 1985 au siège résidentiel de LIMEIRA (Brésil).

## 2. Mgr José GOTTARDI

Évêque auxiliaire de Montevideo (Uruguay) depuis 1975, il a été promu au siège métropolitain de MONTEVIDEO le 5 juin dernier. Le 29 juin il a reçu du Souverain Pontife le pallium en la basilique Saint-Pierre. Le pallium est le signe de la dignité de métropolitain.

## 3. Mgr José Vicente HENRIQUEZ

Évêque titulaire de Regiana et Auxiliaire à Barinas depuis 1980, il avait été Secrétaire de la Conférence Épiscopale du Vénézuéla en 1984. Il vient d'être élu Evêque Auxiliaire à CARACAS (Vénézuéla).

## 4. Mgr Emilio VALLEBUONA

Évêque de Huaraz (Pérou) depuis 1975, il a été promu le 4 septembre 1985 au siège métropolitain de HUNCAYO (Pérou).

## 5.4 Soixantième anniversaire de l'ordination sacerdotale de don Luigi Ricceri

Le Père L. Ricceri, Recteur majeur émérite, VI ème Successeur de Don Bosco, a célébré ses

soixante ans de prêtrise, le 19 septembre 1985, dans la basilique du Sacré-Coeur à Rome. Une célébration eucharistique a réuni autour de lui, l'actuel Recteur majeur, don E. Viganò et les membres de son Conseil, ainsi que d'anciens membres du Conseil, différents provinciaux et de nombreux salésiens (les concélébrants dépassaient la centaine), des F.M.A., des V.D.B., des Coopérateurs, des A.D.B. et des amis de l'Oeuvre salésienne. Trois Cardinaux salésiens, leurs Eminences R. Silva Henriquez, R. Castillo Lara et A. Stickler exprimaient par leur présence leur affection ainsi que l'hommage de l'Eglise. Plusieurs archevêques ou évêques salésiens s'étaient joints à eux: Mgr J. Rezende Costa, Mgr A. Javierre Ortas et Mgr Amoroso. Le ministre de l'Intérieur du Gouvernement italien, Son Excellence Oscar Scalfaro et le sénateur Joseph Alessi, fervents amis de don Ricceri, étaient aussi présents.

Dans son homélie, le Recteur majeur, don Viganò a brièvement évoqué les 60 années de sacerdoce de don Ricceri (et les 70 années de vie salésienne) en les situant dans la réalité du sacerdoce du Christ qui apporta aux hommes la nouveauté de l'amour. Serviteur fidèle et plein d'initiatives, le VI ème successeur de Don Bosco a vécu dans la lumière du

charisme du Fondateur. L'orateur a souligné les difficultés des temps que traversa don Ricceri et surtout les engagements qu'il sut prendre pour permettre à la Congrégation d'affronter les besoins actuels; il valorisa la Famille salésienne (en contribuant, par exemple, au renouveau de l'Institut séculier des V.D.B.) et la communication sociale. Il donna un caractère plus universel à la Congrégation, notamment en transférant à Rome la maison généralice, et surtout en préparant magistralement le Chapitre général spécial pour la révision de l'identité et de la mission salésiennes, en réponse au concile Vatican II. Tout ce travail méritait un acte solennel de remerciement. Très heureusement les actions de grâce ont été rendues dans la basilique du Sacré-Coeur où Don Bosco, arrivé au terme de sa vie, comprit la signification profonde de la vocation qu'il avait reçue du Seigneur.

Le même thème d'action de grâces fut repris par don Ricceri dans les paroles qu'il adressa, au terme de la célébration, à l'assemblée qui avait participé à l'Eucharistie avec beaucoup d'attention et dans un climat d'intimité spirituelle.

Un repas fraternel suivit la messe. Il fut marqué par la joie et la « familiarité » salésiennes.

Pour conclure, donnons connaissance du télégramme que Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II adressa au Recteur majeur. Les motifs de la fête y sont bien exprimés.

Au Révérend Père Egidio Viganò  
Recteur majeur de la Société  
salésienne de saint Jean Bosco  
Via della Pisana 1111  
00163 Roma

*J'adresse mes chaleureuses félicitations au R.P. Luigi RICCERI, Recteur majeur émérite de la Société salésienne, qui célèbre dans la joie le 60<sup>ème</sup> anniversaire de son ordination sacerdotale. En cet heureux jour je lui exprime toute mon estime pour son long et fidèle apostolat au service de l'Eglise, comme Successeur de Don Bosco et Guide sage et clairvoyant de l'Institut des Salésiens. J'invoque de la part du Christ, prêtre souverain et éternel, par l'intercession de Marie Auxiliatrice, une large effusion de grâces et de réconfort céleste. Je vous envoie de grand coeur la bénédiction apostolique; je l'étends à votre personne, R.P. Recteur majeur, aux personnes présentes à la célébration et à tous les salésiens épars dans le monde*

JOANNES PAULUS PP. II

**5.5 Solidarité fraternelle**

(46e rapport)

|          |           |
|----------|-----------|
| Pays-Bas | 1.036.000 |
| N.N.     | 8.000.000 |

**a) PROVINCES QUI ONT VOULU AIDER D'AUTRES PROVINCES OU OEUVRES.****AMÉRIQUE LATINE**

|                                              |              |
|----------------------------------------------|--------------|
| Argentine - Province de Córdoba              | L. 1.925.000 |
| Argentine - Province de Rosario              | 3.500.000    |
| Brésil - Province de Belo Horizonte          | 630.000      |
| Amérique centrale - Province de San Salvador | 5.264.875    |
| Chili - Province de Santiago                 | 3.084.000    |

**AMÉRIQUE DU NORD**

|                                        |            |
|----------------------------------------|------------|
| États-Unis - Province de New Rochelle  | 9.900.000  |
| États-Unis - Province de San Francisco | 29.592.500 |

**ASIE**

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Inde - Province de Bangalore | 2.500.000   |
| Inde - Province de Bombay    | 151.600.000 |
| Inde - Province de Calcutta  | 2.500.000   |
| Inde - Province de Dimapur   | 1.000.000   |

**EUROPE**

|                                         |            |
|-----------------------------------------|------------|
| Belgique Nord                           | 18.299.500 |
| Italie - Province romaine (Testaccio)   | 500.000    |
| Italie - Province de Venise Est (Udine) | 4.000.000  |

**b) PROVINCES OU OEUVRES AYANT BÉNÉFICIÉ D'UNE AIDE.****AMÉRIQUE LATINE**

|                                              |               |
|----------------------------------------------|---------------|
| Antilles - Moca: pour terminer la maison     | L. 20.000.000 |
| Antilles - Jarabacoa                         | 10.000.000    |
| Argentine - Rosario - Funes: pour un minibus | 29.400.000    |
| Bolivie - Cochabamba - Las villas            | 10.000.000    |
| Brésil - Manaus-Doménico Savio               | 4.000.000     |
| Brésil - Sao Paulo-Bom Retiro                | 10.000.000    |
| Amérique centrale - San Pedro Carchá         | 10.000.000    |
| Amérique centrale - Nicaragua                | 30.000.000    |
| Colombie - Medellín-Popayan                  | 9.000.000     |
| Mexique - Mexico-Ayutla-Mixes                | 10.000.000    |
| Pérou - Lima-Calca                           | 20.000.000    |
| Uruguay - Montevideo                         | 10.000.000    |

**ASIE**

|                                           |           |
|-------------------------------------------|-----------|
| Indie - Dimapur-Senapati                  | 2.897.240 |
| Indie - Gauhati-Shillong Technical School | 7.000.000 |
| Indie - Gauhati-Bengtol                   | 8.000.000 |
| Indie - Gauhati-Rangblang                 | 6.000.000 |
| Indie - Madras-Citadel                    | 8.500.000 |

**EUROPE**

|                         |            |
|-------------------------|------------|
| Moyen-Orient - Bethléem | 5.000.000  |
| Portugal - Mirandela    | 20.000.000 |

## 5.6 Confrères défunts

| NOMS                        | LIEU DU DÉCÈS          | DATE     | ÂGE | Prov. |
|-----------------------------|------------------------|----------|-----|-------|
| L ACETO Cecilio             | Santiago               | 09.06.85 | 81  | CIL   |
| P AMERIO Franco             | Turin                  | 21.07.85 | 79  | ISU   |
| P CARBONE Michele           | Rimini (FO)            | 28.07.85 | 75  | IAD   |
| P CASTENETTO Nivardo        | Mogliano Veneto        | 13.07.85 | 56  | IVE   |
| L COELMONT Antoon           | Bonheiden (Belgique)   | 04.09.95 | 62  | AFC   |
| P COGONI Mario              | Haifa                  | 17.06.85 | 58  | MOR   |
| D CONTARATO Fortunato       | Monteortone (Italie)   | 09.07.85 | 88  | IVO   |
| P CORNELIS René             | Leuven                 | 30.06.85 | 73  | BEN   |
| P FABRIS Giovanni           | Mestre (Italie)        | 27.06.85 | 80  | IVE   |
| P FORESTAN Antonio          | Gorizia                | 11.07.85 | 78  | IVE   |
| P GIACOMELLO Giovanni       | Legnago (Italie)       | 26.06.85 | 73  | INB   |
| P HALNA Jean-Baptiste       | La Crau (France)       | 25.08.85 | 80  | FLY   |
| L HEALY Maurice             | Limerick               | 10.06.85 | 66  | IRL   |
| S KARAPARAMBIL Pinto        | Siliguri (Inde)        | 16.08.85 | 18  | INK   |
| L LETSCH Heinrich           | Regensburg (Allemagne) | 21.07.85 | 82  | GEM   |
| P LUIS MENDEZ José          | Bahia Blanca           | 21.07.85 | 93  | ABB   |
| P MAYORAL CARRENO E.        | Santo Domingo          | 11.07.85 | 55  | ANT   |
| P McGINTY Patrick           | Dublin                 | 10.07.85 | 67  | IRL   |
| P MICHE Enrique             | Bahía Blanca           | 19.08.85 | 80  | ABB   |
| P MINOZZI Alfredo           | Terni                  | 03.08.85 | 75  | IAD   |
| P NIELSEN Carlos            | Tegucigalpa (Honduras) | 17.08.85 | 79  | CAM   |
| L ODORETTI Gabriel          | Buenos Aires           | 16.07.85 | 62  | ALP   |
| L OSES Luciano              | Barcelone              | 19.08.85 | 55  | SBA   |
| P PACIFICO Michele          | Naples                 | 08.09.85 | 71  | IME   |
| L PICCHIONI Mauro           | Varazze                | 14.07.85 | 78  | ILT   |
| P PIUZZI Abel               | San Ambrosio           | 26.06.85 | 67  | ACO   |
| P PODZIAWO Alfonso          | Eugenio Bustos         | 28.03.85 | 69  | ACO   |
| P PURDON Michael            | Dublin                 | 19.06.85 | 81  | IRL   |
| P SARTORIO Emilio           | Nizza Monferrato       | 17.07.85 | 69  | INE   |
| L SETTI Guido               | Darfo                  | 23.07.85 | 74  | ILE   |
| L SOLER ANGLADA José        | Barcelone              | 01.08.85 | 87  | SBA   |
| P STACIUK Nicolas           | Buenos Aires           | 22.08.85 | 64  | ARO   |
| P TEUFL Franz               | Linz (Autriche)        | 25.08.85 | 81  | AUS   |
| L TINTI Vito                | Turin                  | 08.07.85 | 75  | ISU   |
| P VALLE ORTIZ Joaquin       | Huesca                 | 07.09.85 | 59  | SBA   |
| P VECCHIETTI Renzo          | Vasto (Italie)         | 20.07.85 | 73  | IAD   |
| P VIVES Jaime               | Barcelone              | 08.06.85 | 58  | SBA   |
| L WILKINSON Reginald Thomas | Battersea (Londres)    | 04.08.85 | 83  | GBR   |
| P ZOTTI Erasmo              | Noci (Italie)          | 09.09.85 | 74  | IME   |